

RAPPORT DE TASK FORCE

# RADICALISATION [S]

JEUNES IHEDN





## **PROPOS INTRODUCTIF**

### **Radicalisation et Jeunes de l'IHEDN**

L'association des Jeunes de l'IHEDN est tournée vers l'engagement de la jeunesse et en particulier sur les questions de défense et de sécurité. L'engagement y est alors vu comme une valeur noble qui catalyse le sens et l'action au profit d'une cause qui dépasse l'individu : la protection de sa nation. Jeunesse et engagement sont deux notions étroitement liées qui peuvent malheureusement être dépossédées du sens qu'on leur attribue naturellement. Aussi vrai que l'on peut s'engager avec vigueur et conviction au profit de son pays, il serait possible de s'engager avec la même intensité contre son pays ou les valeurs qu'il entend défendre. Accepter cette possibilité, c'est faire un pas vers la compréhension d'un processus complexe : la radicalisation.

**Dorian PETEY**

Président des Jeunes IHEDN.



## PROPOS INTRODUCTIF

### 62 propositions contre les Radicalisation(s)

Depuis de trop nombreuses années, les extrémismes divisent notre Nation et font grandir notre insécurité. Comme nous l'ont montré les attentats du 13 novembre dont nous venons de fêter le triste anniversaire, la jeunesse est la principale victime de ces extrémismes. Elle en est aussi le principal véhicule. Il nous apparaissait majeur de prendre la parole sur ce sujet, marqueur de notre génération. C'est la raison pour laquelle la *task force* Radicalisation(s) des Jeunes IHEDN est née.

Loin de vouloir remplacer les travaux menés par la sphère académique ou de se positionner en prescripteurs de la Loi, nous avons souhaité, à travers une méthodologie qui nous est propre, comprendre le phénomène puis l'analyser. Notre objectif est de proposer un regard jeune pour encourager des politiques de long terme visant à enrayer les processus de radicalisation. Pour cela, nous avons identifié trois champs où s'opèrent les radicalisations de la jeunesse : les milieux scolaire et sportif, l'univers carcéral et l'espace numérique.

Après plus de 65 auditions d'experts et de personnalités de terrain, plusieurs visites et rencontres et quelques ateliers d'idéation, nous nous sommes forgés plusieurs convictions. D'abord, il est du rôle de la puissance publique d'occuper tous ces espaces afin de ne pas laisser de brèches ouvertes pour les idéologies radicales, qu'elles soient politiques, religieuses ou liées à des phénomènes de société. Ensuite, il est indispensable d'adopter une approche territoriale pour prévenir et lutter contre les radicalisations. Enfin, tout le monde doit être responsabilisé pour lutter contre les radicalisations : il est donc nécessaire de créer les conditions pour que tous types d'acteurs œuvrent à cette lutte (acteurs régaliens, socio-éducatifs, entreprises privées, associations, etc.), avec la meilleure coordination possible.

Lorsque des idéologies extrêmes viennent remplacer l'offre républicaine, combler la demande de vision et la quête de sens des jeunes, il faut que l'Etat puisse regagner de la légitimité. Il convient, pour ce dernier, de réinvestir tous les espaces où évolue la jeunesse pour infuser nos valeurs républicaines en s'appuyant sur des alliés ainsi que sur des relais proches de cette génération.

Cela prendra du temps. Un temps qui ne sera pas celui de la politique ni celui des réseaux sociaux mais d'une détermination collective. Avec nos 62 propositions, goutte d'eau dans un océan de volontés, nous vous proposons de mettre le cap vers notre objectif commun : lutter contre les Radicalisation(s).

**Fadila LETURCQ**

Responsable de la TF Radicalisation(s).  
Membre du comité directeur des Jeunes IHEDN

**Coline HRABINA**

Responsable de la TF Radicalisation(s).  
Chargée de mission auprès du comité directeur

**SOMMAIRE**

Propos introductif	3
Auteurs	6
Notre démarche	7
Remerciements	8
Table des ambitions	9
<b>COMPRENDRE POUR AGIR</b>	11
<b>ENQUÊTE EN TERRES DE RADICALISATIONS</b>	21
MILIEUX SCOLAIRE ET SPORTIF	22
UNIVERS CARCÉRAL	27
ESPACE NUMÉRIQUE	32
<b>NOS AMBITIONS ET PROPOSITIONS</b>	37
Pour aller plus loin	67
Liste des personnes auditionnées	68

## Auteurs

### Maximilian AZARIAN

**Antoine BABU**, consultant sûreté et conseiller municipal à la ville de Cannes

**Hugo CHAMPION**, rédacteur au S&D magazine

**Lauren DELATTRE**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation

**Constance GAUTHIER**, étudiante à l'Ecole Normale Supérieure de Paris Saclay

### Thomas H.

**Coline HRABINA**, collaboratrice parlementaire à l'Assemblée nationale, chargée de mission auprès du comité directeur des Jeunes de l'IHEDN

**Ruben JAOUËN**, étudiant en droit public parcours sécurité et défense à l'Université Paris 2

**Mathias LANG**, étudiant en master relations internationales défense et sécurité, réserviste de la police nationale

**Fadila LETURCQ**, responsable de la stratégie au comité directeur des Jeunes IHEDN

**Guillaume MABILLE**, étudiant en Master II Risques, Sécurité, Conflits à l'Université Paris-Nanterre

**Matteo MAUBAN**, étudiant en business administration à l'EmLyon business school

### Julie MENET

**Rawnak MHIA**, rédactrice juridique au sein de la Direction générale des Finances Publiques (Ministère de l'économie, des finances, et de la relance)

**Chloé PALMERI**, étudiante en Master II Science politique parcours Politique et Sécurité

**Rostaing PARISY**, enseignant du 2nd degré en Mathématiques

**Alysée RAGANOT**, étudiante en Master 2 Défense, Sécurité, Gestion de crise, à l'IRIS SUP

**Jeanne RENAUT**, juriste spécialisée en droit pénal financier

**Alexandre RODDE**, consultant sûreté et chercheur spécialisé sur les questions de terrorisme et de tuerie de masse

**Gabriel ROMANCHE**, chercheur en géopolitique

**Karl RUFFIO**, spécialiste en investigation numérique et cybersécurité

**Samuel SALVETAT**, étudiant en Master 2 Ingénierie Sûreté, Sécurité, Défense

**Solène TREVIDIC**, étudiante en Sciences Politiques à l'Université d'Amsterdam

**Samira WEISS**, rédactrice experte juridique au sein de la Direction des affaires criminelles et des grâces (ministère de la Justice)

## Task Force Radicalisation[s]

### Notre Démarche

Peu souvent dans les analyses qui sont faites sur la thématique de la « Radicalisation », le caractère juvénile de celle-ci est étudié et décortiqué. Manifestant un fort intérêt pour cette réflexion, Fadila Leturcq, responsable de la stratégie au Comité directeur de l'association et Coline Hrabina, chargée de mission auprès du pôle Stratégie, ont souhaité lancer une Task Force pour étudier la radicalisation et apporter un regard « jeune » sur le sujet.

La Task Force « Radicalisation[s] » a été créée début avril 2020 et a conclu ses travaux en novembre 2020. Durant ces **six mois de travail**, elle a réuni **24 membres**, étudiants et jeunes professionnels, tous issus de l'association des Jeunes IHEDN.

Nous avons d'abord eu pour volonté de présenter un constat qui s'est construit progressivement, au fil de nos auditions et de nos visites de terrain. La vocation première de cette mission a été de donner des clés de lecture pour comprendre et identifier les processus de radicalisation afin de tenter de mieux cerner le phénomène lui-même, particulièrement délicat à appréhender. Nous nous sommes fixés pour double objectif de :

- dresser un état des lieux et d'identifier les initiatives engagées pour y répondre à l'heure actuelle ;
- formuler des préconisations pour en améliorer la prévention et la détection afin de repérer, de prévenir, d'empêcher, de sanctionner et de lutter contre toutes les formes de radicalisations.

Les pilotes de la Task Force ont pris le parti de retenir une conception large de la radicalisation en faisant porter leur démarche non pas exclusivement sur la radicalisation islamiste, mais également sur les différentes formes de radicalité, qu'elles soient politiques, religieuses et sociales.

Les travaux ont porté sur **trois principaux secteurs de l'action publique** qui intéressent au plus près la jeunesse :

- les milieux scolaire et sportif \* ;
- l'espace numérique et les réseaux sociaux ;
- le milieu carcéral.

Un groupe de travail a entièrement été dédié à l'étude des radicalisations sous leurs angles sociologiques, psychologiques, anthropologiques et historiques.

Avec l'ambition d'explorer le sujet dans toutes ses composantes et de disposer à la fois d'une vision de terrain, d'apports académiques et d'un regard institutionnel, nous avons orienté nos auditions auprès de tous types d'acteurs, au-delà des trois environnements précités. Nous nous sommes donc également rapprochés des cabinets ministériels en lien avec ces environnements ainsi que des législateurs ayant mené des travaux sur le sujet.

Souhaitant apporter une perspective européenne à notre démarche, nous nous sommes appuyés sur les délégations internationales de notre association afin de disposer d'une vision globale des phénomènes de radicalisation et des politiques publiques et mesures mises en œuvre dans nos pays voisins.

Nous avons conduit **65 auditions**, principalement à distance au regard de la situation sanitaire et **quatre visites**. La phase d'auditions et de visites s'est clôturée par **une table ronde** avec plusieurs députés ayant travaillé sur ces sujets. Aussi, nous avons été **reçus par les cabinets des ministères** suivants : ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice et ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Au terme de nos travaux, **nous formulons 62 recommandations** destinées à lutter contre les radicalisations dans les milieux scolaire et sportif, l'espace numérique et le milieu carcéral.

Nous formons le vœu que nos conclusions soient utiles à l'ensemble des acteurs intéressés par cette thématique et qui œuvrent à la prévention de la radicalisation. Nous espérons que nos préconisations sauront retenir l'attention des pouvoirs publics et participeront à l'amélioration de la détection et prévention de la radicalisation en France.

\*L'absence de mention, dans le rapport, de la thématique de la radicalisation au sein du milieu universitaire relève d'un manque de moyens et fera certainement l'objet d'une étude postérieure à la sortie du rapport.

## Remerciements

Nous tenons à adresser nos plus vifs et sincères remerciements à l'ensemble des acteurs que nous avons sollicités et qui sont intervenus dans la production de ce rapport.

Tout d'abord, les cabinets du Ministre de la Justice - Garde des Sceaux, du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi que celui de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur en charge de la citoyenneté et le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), qui ont pris le temps de nous recevoir pour écouter nos constats, partager leurs actions et leurs visions, et échanger autour des Radicalisations.

Nos remerciements se dirigent également auprès des députés Madame Sandrine Mörch, rapporteur de la Mission flash sur la lutte contre la radicalisation à l'école, Messieurs Éric Diard et Éric Poulliat, co-rapporteurs de la Mission d'information sur les services publics face à la radicalisation pour leur participation à notre table ronde autour de ces questions. Nous tenons également à remercier le député Monsieur Jean-Michel Mis pour sa contribution sur les radicalisations dans l'espace numérique.

Notre reconnaissance particulière revient à l'ensemble des personnes auditionnées qui ont accepté de nous faire part de leur expérience ainsi que des personnes qui nous ont accueillis à l'occasion de visites de terrain (en milieu pénitentiaire, au sein de services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur et à l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste). L'ensemble des réflexions et propositions de ce rapport sont le fruit de leurs apports académiques et théoriques, empiriques et pratiques.

Nous souhaitons également saluer le travail conséquent de l'ensemble des acteurs de l'association venu soutenir notre démarche. Le pôle international d'abord et l'ensemble des délégués internationaux en Europe qui nous ont apporté de précieuses informations sur les radicalisations dans leurs pays. Les équipes du comité directeur ensuite, particulièrement les pôles communication, publications, relations publiques et communauté ainsi que la Présidence pour leur soutien dans le rayonnement de nos travaux.

Enfin, il paraîtra sans doute un peu narcissique de la part des membres d'un groupe d'étude de s'auto-remercier dans leur propre production, mais ça n'est que justice ! Nous souhaitons saluer l'investissement sans faille des membres de la Task Force durant ces six mois de travail, leur sens du collectif et leur intérêt pour une question qui, si elle nous dépasse, demeure majeure pour notre sécurité et pour la préservation de nos valeurs. Collaboration, expertise et pluridisciplinarité : voici ce qui définit cette *dream team*. L'engagement se poursuivra !

## Task Force Radicalisation[s]

**TABLE DES AMBITIONS****TRANSVERSE****1 | Dépolitiser le discours de lutte contre les radicalisations**

- 1 Instaurer un plan décennal de lutte contre la radicalisation, doté de capacités de recherche prospectives pour anticiper les évolutions du phénomène
- 2 Élargir le spectre de la "prévention de la radicalisation" pour y inclure les radicalités émergentes
- 3 Agir contre le phénomène de radicalisation de façon neutre et dépassionnée, avec des investissements importants, sur le long terme et au niveau national

**2 | Faciliter la coopération des acteurs à l'échelle territoriale**

- 4 Initier des "audits de radicalités" au niveau local, se basant sur une approche pluridisciplinaire (universitaire, sécuritaire et sociale).
- 5 Promouvoir la coordination entre les acteurs locaux concernant ces audits
- 6 Renforcer la responsabilisation des collectivités territoriales ainsi que le rôle des services municipaux en matière de détection et de prévention

**3 | Monter en compétences sur la thématique des radicalisations**

- 7 Généraliser les formations des agents publics en matière de détection et de prise en charge de la radicalisation

**4 | Remettre la puissance publique au cœur**

- 8 Reconquérir les espaces publics où la radicalisation est prédominante par des investissements conséquents et y contrôler l'action des acteurs privés et associatifs
- 9 Ne plus nier le facteur religieux dans le processus de radicalisation et y apporter une réponse politique claire
- 10 Proposer des contres discours variés en anticipant le rejet des valeurs républicaines par les populations radicalisées

**MILIEUX SCOLAIRE ET SPORTIF****5 | Rassembler, améliorer et développer en profondeur les outils pédagogiques à disposition du corps professoral**

- 11 Création d'une malette pédagogique "Marianne" proposant des outils d'enseignements des valeurs républicaines
- 12 Mise en place d'une formation obligatoire, organisé en deux axes "laïcité" et "lutte contre la radicalisation" pour tout personnels en contact avec des mineurs
- 13 Coupler le cours d'instruction du fait religieux et la notion de laïcité en faisant intervenir des aumôniers militaires pluralistes, théologiens et acteurs institutionnels et associatifs
- 14 Augmenter significativement les heures de classe pour l'Éducation Civique et Morale et proposer un apprentissage de la philosophie dès le plus jeune âge
- 15 Distiller davantage l'enseignement civilisationnel à travers l'ensemble des matières à l'école
- 16 Renforcer les oraux, mise en situation et test psychotechniques lors du recrutement dans le cadre de la réforme du CAPES de 2021

**6 | Lutter contre les facteurs aggravants des radicalisations à la source en appliquant un contre discours efficace, un apprentissage rigoureux sur les réseaux sociaux porteurs de fake news ou de complots**

- 17 Mettre en place une note mensuelle émise par le ministère de l'Éducation nationale rassemblant les phénomènes récents de radicalisation, d'atteinte à la laïcité
- 18 Renforcer les interventions sur les radicalisations ou sujets associés (fake news, violences, théories du complot) mêlant discours institutionnel, coercitif, et philosophique
- 19 Réinvestir les parents dans la démarche du contre-discours et de la vigilance des réseaux sociaux par la diffusion d'une fiche mensuelle de conseils d'utilisation et de vigilance
- 20 Renforcer les contrôles des établissements sur les questions de laïcité et de transmission des valeurs de la République

**7 | Établir un dispositif de suivi des radicalisations plus vertical, plus lisible et moins contraignant pour les personnels**

- 21 Améliorer la visibilité et l'identification du référent radicalisation académique
- 22 Unifier le processus de circulation de l'information suite à un cas de radicalisation
- 23 La création de délit d'entrave à l'enseignement
- 24 La création d'un protocole clair et officiel entre tous les établissements scolaires, également hors contrat, ou centres éducatifs, sportifs, en lien avec l'enfance, et les services de police et de gendarmerie

**8 | Élaborer une politique globale de prévention de la radicalisation dans le milieu sportif**

- 25 Étendre le principe de neutralité à l'ensemble des clubs sportifs
- 26 Inscire la règle 50 du Comité international olympique dans les statuts des fédérations sportives

**9 | Accroître le contrôle de l'État sur les structures sportives**

- 27 Redonner aux préfets la compétence pour délivrer « l'agrément sport »
- 28 Intégrer les personnels du milieu du sport dans les GED et les CPRAF
- 29 Supprimer les subventions aux structures sportives incitant au séparatisme ou à la radicalisation de ses membres.
- 30 Étendre la compétence du SNEAS aux éducateurs sportifs

**10 | Sensibiliser et former les acteurs du sport à la laïcité et au phénomène de radicalisation**

- 31 Créer des formations obligatoires dans la formation initiale et continue de l'ensemble des acteurs du sport
- 32 Recruter des volontaires formés comme ambassadeurs de la prévention de la radicalisation et de la laïcité

## Task Force Radicalisation[s]

**TABLE DES AMBITIONS****UNIVERS CARCÉRAL****11 | Renforcer les dispositifs d'évaluation et la prise en charge dans les quartiers étanches**

- 33 Créer des dispositifs QER et QPR et des programmes spécifiques pour les femmes identifiées comme radicalisées
- 34 Éviter de biaiser l'évaluation en plaçant des personnes prévenues en QER
- 35 Maintenir la formation, l'enseignement et le travail en QER et QPR
- 36 Poursuivre la formation commune des personnels de l'administration pénitentiaire

**12 | Renforcer le contre-discours pour amorcer le désendoctrinement**

- 37 Créer un pôle "Grands témoins" pour renforcer le contre-discours
- 38 Utiliser des extraits de témoignages émanant de procès pour fonder le contre-discours
- 39 Mettre en place des campagnes de sensibilisation, des ateliers de développement de l'esprit critique et développer les cours d'éducation aux médias et à l'information pour les détenus

**13 | Construire des programme de désengagement de la violence pendant et après la peine**

- 40 Offrir des espaces de conflictualisation à l'intérieur de la prison par la biais de groupes de travail de détenus
- 41 Développer le recours au TIG pour les DCSR
- 42 Renforcer le recours aux Programmes de Prévention de la Radicalisation Violente (PPRV) en détention et en milieu ouvert et créer une malette pédagogique à destination des professionnels
- 43 Assurer la continuité de la prise en charge à l'issue de la peine via des cercles de soutien et des dispositifs de mentorat

**14 | Encourager le déploiement des médiateurs du fait religieux dans le milieu carcéral**

- 44 Redonner à l'aumônier sa mission principale : l'enseignement spirituel
- 45 Recruter davantage de médiateurs du fait religieux et faire intervenir des islamologues au sein des prisons
- 46 Déployer les interventions des médiateurs du fait religieux sur l'ensemble des structures pénitentiaires du territoire

**15 | Étendre les savoirs-faire aux autres formes de radicalités**

- 47 Évaluer les dispositifs existants : QER, QPR, PAIRS, etc.
- 48 Ouvrir les modalités de prise en charge à d'autres types de radicalités

**ESPACE NUMÉRIQUE****16 | Aligner le dispositif législatif concernant l'espace numérique à l'évolution d'Internet**

- 49 Incriminer les manquements des grands acteurs d'internet
- 50 Valoriser les plateformes, sites et réseaux qui appliquent une modération optimale des contenus propagandistes
- 51 Contraire légalement les différents acteurs à collaborer avec les autorités françaises
- 52 Déléguer l'application des mesures liées au numérique à des associations identifiées
- 53 Renforcer la collaboration européenne

**17 | Promouvoir un civisme et une citoyenneté numérique**

- 54 Sensibiliser et informer les jeunes esprits sur ces questions de radicalisations
- 55 Intégrer une formation de citoyenneté numérique dans le cadre du SNU

**18 | Occuper l'espace numérique pour contrer les modèles radicaux**

- 56 Déconstruire les discours de propagande par la publication de vidéos traitant des sujets tendancieux, avec des intervenants légitimes, de tous horizons
- 57 Décliner la stratégie communicationnelle de l'État avec des relais de la société civile

**19 | Renforcer les dispositifs existants et les faire connaître**

- 58 Augmenter les effectifs des autorités compétentes et déployer leurs compétences
- 59 Sensibiliser le citoyen internaute sur l'enjeu des radicalisations en ligne
- 60 S'appuyer sur des acteurs de terrain issus de la société civile

**20 | Assurer la performance numérique de l'État en matière de prévention de la radicalisation**

- 61 Faire monter en compétence les magistrats et autres agents publics sur les enjeux numériques
- 62 Envisager la création d'un fichier d'individus radicalisés en ligne pour un meilleur suivi

**21 | Aborder la radicalisation en ligne comme un processus et non pas comme une idéologie**

RAPPORT DE TASK FORCE

# RADICALISATION [S]

JEUNES IHEDN

**COMPRENDRE POUR AGIR**



## COMPRENDRE POUR AGIR

### Comprendre les Radicalisations

Le groupe de travail en charge de l'exploration de la radicalisation en tant que concept a mené 15 auditions auprès de magistrats, chercheurs, sociologues, représentants institutionnels, journalistes et psychologues.

À partir des auditions réalisées, nous allons, dans un premier temps, définir la radicalisation, abordant ses différentes formes tout en soulignant ses ambiguïtés. Dans un second temps, nous identifierons les éléments symptomatiques du processus de radicalisation sous toutes ses formes. Nous dresserons ensuite un historique de la prise en compte du phénomène par les institutions et nous réaliserons un état des lieux actuel de la situation pour enfin tenter d'évaluer les réponses fournies par les autorités et le monde associatif.

Enfin, nous nous sommes attachés, à travers nos auditions, à comprendre la radicalisation comme un phénomène de société ancré dans un territoire. Notre analyse abordera donc la radicalisation à différents niveaux (collectivité territoriale, préfecture, administration centrale, milieu associatif, forces de l'ordre, assistance sociale).

Le concept clé qui s'est rapidement révélé incontournable, selon nous, pour la bonne compréhension de la radicalisation, de ses origines et de son développement est celui de « l'offre et de la demande ». C'est la coexistence d'un rejet du « contrat social » tel que perçu par l'individu et de l'existence d'une offre alternative de compréhension du monde et des rapports sociaux qui entraîne la spirale de la radicalisation. Ce concept clé sera détaillé ici afin de comprendre pour agir.

### Qu'est ce que la Radicalisation ?

Les experts que nous avons auditionnés, tous confrontés à la question de la définition du terme « radicalisation », n'ont pas été unanimes pour le conceptualiser, le problème sous-jacent à la conceptualisation de la radicalisation étant la variété sémantique qui s'y rattache. Pour certains, le mot est vide de sens, pour d'autres, à force d'utilisation abusive, il finit par ne plus recouvrir la réalité qu'il veut désigner.

Nous retiendrons que la radicalisation est le fait, pour un individu, d'adopter un comportement extrême par rapport aux normes auxquelles il obéissait auparavant. Il s'agit d'un processus dynamique et progressif de métamorphose qui place l'individu à l'écart par rapport à un ensemble de normes (personnelles et sociales). La radicalisation est donc appréciée par rapport à un contexte et à des lois en vigueur, mais cette notion n'existe pas sur le plan juridique.

La radicalisation relie une idéologie extrême à une forme de violence effective ou potentielle. Jusque dans les années 2000, le terme de « radicalisation » était souvent assimilé à celui de « terrorisme ». Le terrorisme n'est pourtant pas forcément la suite logique du processus de radicalisation : il est un mode opératoire, mais il peut être une issue de la radicalisation. Nous développerons cette tension plus loin, autour de la question du passage à l'acte.

## Task Force Radicalisation[s]

# COMPRENDRE POUR AGIR

Quoi qu'il en soit, la radicalisation est liée à l'extrémisme dans le sens où le mécanisme qui lui est propre s'accompagne d'une rhétorique constituée par un groupe visant à déshumaniser et prendre pour cible un groupe externe. Il s'agit d'un regroupement idéologique autour d'un groupe principal.

La radicalisation en tant que processus semble être le résultat de la rencontre entre une offre et une demande. L'offre correspond à l'ensemble des rhétoriques mises en œuvre pour influencer et éduquer les individus sur la voie de la radicalisation. Cette offre n'a de sens que par rapport au terreau réceptif que constitue la demande et que l'offre va chercher à satisfaire.

C'est l'existence, chez l'individu, d'un besoin à combler qu'il s'agit plus particulièrement d'étudier ici. Le terreau favorable à la radicalisation est donc ici constitué d'un ensemble de profils assez semblables, qui vont être ciblés spécifiquement, dans une logique de marketing, par une offre unique d'idéologie leur permettant de satisfaire leur recherche de sens et/ou d'éléments concrets (emploi, ressources, aides sociales, etc.). La particularité de la radicalisation islamiste qui prédomine dans l'actualité est qu'elle apparaît comme une « offre révolutionnaire » : dans un contexte de crise des sociétés modernes occidentales et des identités, l'idéologie djihadiste a trouvé un terreau fertile pour un ancrage durable. L'offre est donc celle d'une lutte contre les pouvoirs en place et contre l'Occident.

Enfin, le mot radicalisation nécessite, pour une définition précise et globale, d'être envisagé par rapport au processus inverse de « déradicalisation ». Or, le mot radicalisation n'a pas plus de sens que celui de « déradicalisation » : il reste un processus mais le plus souvent interne, qui relève de choix intrinsèques aux individus.

## Radicalisation ou Radicalisation[s]?

### La radicalisation comme résultat de plusieurs mécanismes

#### La radicalisation est une rupture

Le processus de radicalisation se manifeste en premier lieu par une rupture fondamentale. Cela se comprend dans le sens même du mot radicalisation, c'est-à-dire le fait qu'un individu adopte un comportement radical par rapport à celui qu'il avait précédemment, et qu'il se détache de l'univers qui constituait jusqu'alors sa référence sociale, normative et morale. Les motivations à l'origine des radicalisations sont donc la volonté, consciente ou pas, de se positionner en contradiction ou en rupture totale par rapport à la construction que l'individu avait jusqu'à un certain moment.

La racine psychologique à l'origine de cette rupture est la même pour la plupart des individus en voie de radicalisation : il y a un sentiment fondamental d'injustice et de déception par rapport à l'univers de référence de l'individu, d'où la nécessité d'en chercher un nouveau. Dans cette logique d'offre et de demande, la recherche d'une figure de référence, d'autorité au quotidien est fondamentale. Cette autorité est normalement l'apanage de l'État mais le rejet de la légitimité de ce dernier, par exemple, entraîne le besoin de se définir à travers une nouvelle figure de référence, souvent religieuse ou idéologique. Les groupes qui cherchent à endoctriner des individus vont avant toute autre chose tenter de subvenir à leurs besoins primaires et, en cela, se substituer à la puissance publique.

## Task Force Radicalisation[s]

# COMPRENDRE POUR AGIR

La rupture va donc entraîner une renaissance, une nouvelle identité, un baptême. À mesure qu'il se radicalise, l'individu intègre de nouveaux modes de vie, de nouvelles valeurs qui définissent peu à peu sa nouvelle identité.

Il est intéressant par ailleurs de souligner ce que l'on appelle la « fluidité des franges » : une fois la rupture avec le « pacte social » consommée intellectuellement, le basculement d'une idéologie radicale à une autre est possible. Il n'est ainsi ni rare ni surprenant qu'un sujet radicalisé bascule d'un extrême politique à un autre. Toutefois, en raison d'une plus importante emprise idéologique par le biais de la transcendance, ce basculement se fait plus rare dans la sphère religieuse.

### La radicalisation est une rencontre entre un individu et une idéologie

Une des problématiques à laquelle nous avons fait face porte sur la motivation fondamentale à l'œuvre dans la radicalisation : peut-on penser qu'il s'agit d'une démarche individuelle ou celle-ci est-elle nécessairement collective ?

Cette question nous amenait à envisager la notion du loup solitaire. Si cette notion s'entend sur le plan du mode opératoire (les dernières attaques sur le sol français sont le fait d'individus isolés), la radicalisation comme processus intellectuel est nécessairement collective. Il n'existe pas de loups solitaires sur le plan idéologique, puisque le principe fondamental de la radicalisation est l'adhésion progressive à une idéologie portée par une communauté de référence, réelle ou fictive, qui partage et produit le mode de vie radical. La radicalisation s'inscrit donc nécessairement dans un schéma collectif.

Cependant, il y a toujours un processus commun qui repose sur le principe d'une rencontre entre un individu et une idéologie. Celle-ci fait sens parce qu'elle parle à la personne qui la rencontre, cette démarche d'adhésion est donc de l'ordre individuel. Mais encore une fois, la part individuelle psychologique se comprend par rapport à un groupe : il y a un très fort sentiment d'appartenance et de filiation.

De ce fait, la dimension individuelle du cheminement intellectuel de radicalisation rend difficile une définition globale et systématique de la radicalisation, notamment à l'international. En effet, un jeune syrien, un jeune nigérian, un jeune canadien et un jeune français qui rejoignent les rangs de l'État Islamique auront chacun des motivations initiales différentes, bien que le groupe véhicule un discours unique. Ces variations se ressentent aussi à l'échelle nationale. Un jeune issu de l'immigration maghrébine de culture musulmane et ayant grandi dans un quartier défavorisé n'aura pas les mêmes motifs d'adhésion qu'un jeune issu d'une famille de culture catholique, de classe moyenne et ayant grandi dans un village rural. Pourtant ces deux profils ont été retrouvés parmi les jeunes ayant rejoint l'État Islamique en Syrie.

### Une acceptation de la violence avant d'être une manifestation de la violence

Enfin, dans le mécanisme de la radicalisation se pose la question du passage ou non à la violence. S'il est vrai que dans le processus de radicalisation on peut noter une acceptation progressive de la violence et la désensibilisation des radicalisés face à celle-ci, la radicalisation implique-t-elle toujours un passage à l'acte ?

À travers le prisme de l'analyse anthropologique et psychologique de nos experts, il nous est apparu pertinent de rappeler qu'il y a dans tout humain une forme de violence fondamentale, une violence innée liée à la nécessité de faire perdurer son espèce. La personne commet un acte qui vient mettre un terme à une menace qu'elle ressent, une sorte d'effraction de la réalité. Mais d'autres violences sont à comprendre comme un message à destination d'une communauté.

## Task Force Radicalisation[s]

# COMPRENDRE POUR AGIR

Ainsi dans notre perspective, s'il n'y pas toujours de passage à l'acte physique, il y a toujours de la part du radicalisé un soutien aux actes violents de ses confrères. En cela la radicalisation est indissociable de la violence, qu'elle soit concrétisée en actes personnels, ou simplement cautionnée.

### La radicalisation n'est pas une pathologie

Nous avons cherché à cerner si, dans le phénomène de radicalisation, il était possible d'identifier un profil particulier. La radicalisation est avant tout d'ordre psychologique en cela qu'il s'agit d'une rigidification du système de la pensée. On peut dès lors dresser un schéma psychologique commun aux personnes radicalisées et indépendamment de l'idéologie à laquelle elles se rattachent. Toutes vivent plus ou moins une crise d'identité issue de plusieurs facteurs de la modernité : la peur du déclassement économique, celle du « grand remplacement », des crises écologiques, des rapports de classe, du racisme structurel ou des discriminations religieuses, et plus généralement une grande crise identitaire fragilisée par les différentes crises subies par la société.

Si l'individu en voie de radicalisation présente la singularité psychologique d'être en perte de repères ou dans un état le rendant vulnérable aux rhétoriques idéologiques, la dimension d'aliénation ou de pathologie psychiatrique n'est pas pertinente pour comprendre ce processus. La radicalisation n'est pas une pathologie de l'individu : il n'est pas possible de discerner des éléments cliniques permettant de créer un « profil type » du radicalisé, ou encore moins de la personne susceptible de le devenir. Au contraire, les pensées des individus radicalisés sont logiques, il ne peut donc s'agir de « fous ». De la même manière, ce processus et les actes qui en découlent sont la conséquence de choix exercés individuellement et consciemment et ne peuvent donc relever de la dérive sectaire au sens où l'entend la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) : il ne s'agit pas d'une privation du libre arbitre mais d'une modification du référentiel dans lequel celui-ci s'exprime.

Tout cela nous a permis de dresser une typologie des profils en mettant en lumière les traits communs et récurrents à ces individus radicalisés.

Il apparaît que ces derniers ont en très grande part un vécu douloureux ou traumatique. Le facteur de basculement dans la violence est souvent lié à une faille émotionnelle et à un sentiment d'abandon qui exacerbe le rejet du « pacte social » au profit d'une nouvelle compréhension du monde. L'individu radicalisé est également fasciné par des idées extrêmes ou par la violence : il n'est donc pas anodin de détecter chez des radicalisés violents un passé de délinquance avec des condamnations pour des infractions de droit commun. Enfin, il est également un individu isolé (socialement, géographiquement, financièrement, etc.), donc plus sensible et plus attentif aux idées extrêmes.

Cependant, on ne peut donner une vision trop schématique du processus de radicalisation et des profils des radicalisés. Le consensus structurel des experts n'implique absolument pas que la radicalisation soit un phénomène évident à cerner, là était tout le centre de notre travail. Certains individus radicalisés ont des comportements extrêmement hétérogènes, si bien qu'on ne sait parfois pas comment les qualifier, ni identifier s'il s'agit véritablement de radicalisation ou pas.

Cela nous amène à étudier non plus l'individu en soi, mais l'individu compris dans son univers primaire. Il s'agit de comprendre comment l'environnement originel de l'individu en voie de radicalisation influence sa démarche et ses motivations et donc de se demander comment cette demande se construit et part à la recherche d'une offre.

## Task Force Radicalisation[s]

# COMPRENDRE POUR AGIR

### L'environnement comme terreau favorable aux radicalités

Si les motivations ou les causes qui provoquent un processus de radicalisation sont toujours personnelles et propres à l'individu, il est admis qu'il existe des environnements plus favorables à la radicalisation (pauvreté économique et culturelle, cellule familiale dysfonctionnelle, traumatisme ancien). En lien avec notre réflexion autour de l'offre et la demande, comprendre le rapport des individus à leur environnement primaire permet de mieux saisir la dynamique de la demande de ces individus et donc, vers quelle offre radicale ils sont susceptibles de pencher.

Les plus classiques des environnements physiques cités par nos experts sont les théâtres de guerre, les lieux d'oppression, les lieux où l'on rencontre de fortes inégalités sociales ou géographiques.

C'est à partir de l'univers structurant de l'individu en proie à la radicalisation qu'il faut chercher les origines de ses motivations. Les typologies de structures familiales dont nous ont parlé les experts ont fait émerger des logiques sociales très différentes selon les profils de radicalisés. On trouve aussi bien des individus issus de familles dites « à régulation faible », de familles « cassées », que de familles tout à fait cadrantes et stables. Pour illustrer cela, nos experts ont souvent pris l'exemple de l'enfant issu d'une famille de migrants, dont les parents ont tout sacrifié pour son éducation. Or cet enfant, une fois entré dans le milieu scolaire, peut être confronté à des phénomènes de racisme, de discrimination de classe, ce qui peut en retour entraîner un effondrement scolaire. Il se place alors dans une position de rejet de tout l'univers structurant que les parents lui avaient fourni. C'est dans cette scission que débute la radicalisation et la recherche d'un univers alternatif à l'école et à la famille.

L'environnement national et démocratique influence aussi le processus de radicalisation. En vertu du principe de liberté d'expression, le propre de notre démocratie est d'autoriser la pensée radicale. « L'État n'a pas vocation à faire de ses citoyens des centristes modérés » comme l'indique un de nos spécialistes, sinon il y aurait un enfermement généralisé de la pensée. Par conséquent, il y a une distinction entre la radicalisation de pensée et la radicalisation en action : on peut être radical dans sa pensée sans jamais passer à l'acte, le lien n'est donc pas systématique.

*Le fondement de ce grand projet vise à souligner que la radicalisation est moins les différentes formes dans lesquelles les radicalisations vont s'incarner (religieuse, politique, etc.) que le processus et les motivations qui sous-tendent le phénomène de radicalisation. Nous estimons avoir mis en lumière ces différentes approches à travers l'étude des mécanismes de radicalisation, la diversité et les similitudes des profils, les ressemblances rhétoriques des noyaux d'offres de radicalisation. Cependant, il reste judicieux d'analyser, dans un second temps, quels nouveaux mécanismes s'enclenchent à l'intérieur des différentes radicalités, afin de mieux saisir les particularités du phénomène de radicalisation et ses variations idéologiques, culturelles et géographiques.*

## Typologie des Radicalisations

### Religieuses

Reprenant le principe d'offre et de demande, l'offre religieuse est réelle mais elle a surtout pour but de donner aux individus en voie de radicalisation l'impression d'appartenir à une communauté de croyants.

## Task Force Radicalisation[s]

# COMPRENDRE POUR AGIR

Dans le cadre de la radicalisation religieuse, le mot radicalisation se réfère surtout à une conversion. Les religions monothéistes soutiennent l'idée que la conversion correspond à une purification après un temps d'errance et de péché. Suivant cette logique, nous comprenons que la radicalisation religieuse est particulièrement problématique puisque la déradicalisation est d'autant plus difficile à envisager que les radicalisés pensent avoir suivi un chemin purificateur.

La France est particulièrement concernée par la radicalisation islamiste, qui occupe la majorité du discours sur les radicalisations sur le territoire. La surreprésentation des actes violents liés à la radicalisation islamiste participe à cristalliser des tensions sociales préexistantes autour de cette question et rend son traitement délicat politiquement.

Notons d'ailleurs que certaines formes de radicalité sont également plus tolérées que d'autres dans la société parce que moins directement en confrontation avec le champ de normes et de valeurs communes. C'est notamment le cas avec la radicalisation d'extrême-droite car la mouvance reste attachée à des racines culturelles communes dans les pays européens, tandis que l'intrusion de l'islam radical en France est un phénomène culturel plus étranger.

### Politiques

Le concept de radicalisation est un terme issu des sciences politiques, utilisé en premier lieu pour désigner un fait politique concernant les radicaux de gauche puis d'ultra-droite.

Selon nous, c'est moins sur les différentes formes que prennent les radicalisations qu'il faut se pencher pour étudier le phénomène, que sur les mécanismes à l'œuvre. Les rhétoriques d'extrêmes politiques et religieux ne sont pas seulement similaires, mais elles s'alimentent mutuellement. Ces groupes, de culture idéologique opposée, racontent la même chose mais d'un point de vue antagonique : tous deux optent pour une posture victimaire et présentent l'autre groupe comme le Mal à combattre. En somme, les deux mouvances ont besoin l'une de l'autre pour faire avancer leur rhétorique et leur but, qui est de causer un maximum de chaos dans la société et tirer profit du désarroi des individus. Ces deux camps savent très bien exploiter la peur, l'instabilité et le malaise des sociétés modernes. Ils savent qu'ils trouveront dans celles-ci un terrain réceptif à leur rhétorique.

### Les nouvelles formes de radicalité

Il existe un lot de formes de radicalité dont on ne parle pas lorsque l'on fait de la prévention. En réalité, nous pouvons trouver des mécanismes de radicalisation à tous les niveaux dans le sens où l'on s'éloigne d'une norme autour de laquelle on fait société.

A titre d'exemples, nous pouvons citer le militantisme écologique, par le rejet d'un système libéral et industriel perçu comme la cause du changement climatique, ou encore le féminisme radical. En effet, comme l'explique l'un de nos experts, nous voyons émerger une mouvance « féministe » qui se démarque de sa racine traditionnelle par l'extraordinaire violence mobilisée à l'égard des hommes. Nous pouvons alors parler de radicalisation dans le sens où nous voyons des groupes de femmes s'unir derrière une rhétorique visant à déshumaniser un groupe externe, en l'occurrence les hommes, pris comme des êtres fondamentalement misogynes et dangereux pour la femme. Or, ces mouvances ne peuvent pas être amalgamées au mouvement féministe « traditionnel », c'est pourquoi il est de plus en plus problématique de confondre ce dernier avec une

## COMPRENDRE POUR AGIR

forme plus radicale. La problématique sémantique est d'autant plus actuelle.

En somme, la radicalisation renvoie directement à un problème de définition : le terme de radicalisation recouvre-t-il la réalité de 2021 ? Aborder la question de la radicalisation nécessite d'élargir les catégories de pensée pour soulever la complexité des modes de radicalisation. Nous avons souvent remarqué, à partir du discours de nos experts, qu'une des grandes limites du traitement de la radicalisation par les pouvoirs publics tient dans la mauvaise formulation du concept ou du manque de précision attaché à ce qui relève ou non de la radicalisation.

En écho à cela, l'emploi du terme « séparatisme » se généralise, notamment avec le projet de loi sur la question dont la déclinaison appelle à renforcer la laïcité et les principes de la République. Le séparatisme étant un état - de radicalité parfois - et la radicalisation représentant un processus, il est nécessaire que les politiques publiques menées s'attachent à « casser » les processus de radicalisation qui mènent aux séparatismes.

### Espaces de radicalisations

Nos travaux se sont attachés à explorer la radicalisation dans trois types d'environnements - le milieu scolaire et sportif, l'espace numérique, le monde carcéral -, qui intéressent la jeunesse et qui vous seront présentés dans les sections dédiées. Pourquoi ces espaces sont-ils d'intérêt pour notre étude ?

Tous nos experts sont unanimes : la radicalisation s'opère dans différents environnements, qui communiquent parfois entre eux et à des temps différents. La radicalisation peut commencer en ligne, s'entretenir dans une salle de sport, s'alimenter dans une cour de récréation et se diffuser dans des espaces fermés comme les maisons d'arrêt.

Certains de nos experts ont établi un classement des espaces de radicalisations, insoupçonnable tant l'idée est établie que les réseaux sociaux sont le principal vecteur de radicalisation dans le débat public.

Pour l'un de nos experts, les clubs sportifs et les associations seraient les premières sphères de radicalisation. Créateurs de liens sociaux et fédérateurs, ces espaces sont des terrains fertiles de la diffusion d'idéologies ainsi que de logiques collectives et communautaires.

Vient ensuite l'espace numérique et ses réseaux sociaux. Là, nos experts sont unanimes : la radicalisation est un phénomène qui s'accélère à mesure que les réseaux sociaux prennent de l'ampleur dans la société. Ces derniers poussent structurellement à la formation d'un discours radical qui va permettre en retour la constitution de bulles où vont s'agglomérer des individus rassemblés idéologiquement. Ainsi, il est impossible de séparer le «online» du «offline».

La prison intervient ensuite comme quatrième espace de radicalisation, répondant à ce qui a été évoqué plus haut : la sensibilité d'individus disposant d'un passé violent, délinquant, trouvant une certaine forme de repentance dans la radicalisation (notamment religieuse) ou une nouvelle forme d'expression de leur radicalité civile.

Le milieu scolaire devient également un espace de radicalisation préoccupant les autorités : la difficile transmission et acceptation du principe de laïcité est un débat récurrent de ces deux dernières décennies. A cela s'ajoute une jeunesse vulnérable et évoluant également dans les environnements précités, donc influencée de toutes parts.

## COMPRENDRE POUR AGIR

Enfin, en interrogeant nos experts sur la radicalisation dans le monde du travail qui ne sera pas traité dans ce rapport, l'un d'entre eux nous a éclairés sur la dialectique de l'implicite et de l'explicite. Le monde du travail est régi par des normes explicites (comme le droit du travail). Il est donc clair que lorsqu'on enfreint une de ces règles, il revient aux chefs d'entreprise de gérer la chose. Or, le problème de la radicalisation au travail est qu'elle ne touche bien souvent que le domaine de l'implicite, qui est plus délicat à gérer lorsqu'il s'agit de la religion, par exemple. La question ambiguë est de savoir à qui il revient de déterminer s'il s'agit d'une expression religieuse traduisant une piété orthodoxe, d'une forme d'ascèse inoffensive ou d'une radicalité religieuse potentiellement dangereuse. Le risque est de voir le milieu du travail se faire lui-même interprète des religiosités qu'il accepte. L'espace professionnel est donc un domaine de mise en œuvre de radicalités mais ne sera pas traité ici car intéressant partiellement la jeunesse.

### Vision locale et approche territoriale

Notre perception de la radicalisation à l'échelle nationale est avant tout celle de différents contextes locaux. La politique de la ville est une dimension centrale dans la gestion des dynamiques de radicalisation. L'apparition de noyaux de radicalisation à l'échelle locale a clairement montré que le contexte local, allant jusqu'à l'échelle du quartier, a ses dynamiques propres en raison de son histoire, des spécificités de sa population, mais aussi en fonction des individus qui y évoluent. Plusieurs constats en termes de politique de la ville nous sont apparus.

Premièrement, la problématique de l'islamisation est directement liée à la ségrégation religieuse et ethnique de certains quartiers, mais aussi géographique. En raison de l'absence de transports en commun efficaces ou assez nombreux, les individus ont des difficultés à quitter le quartier, y compris pour leurs activités, ce qui crée une certaine séparation entre les populations. L'organisation des bâtiments résidentiels explique aussi ce phénomène : les bailleurs ont parfois recours au placement dans un bâtiment en regroupant les groupes ethniques entre eux. Le problème est similaire concernant les commerces communautaires, lieux de proximité avec l'idéologie islamiste, de recrutement et de financement des réseaux islamistes. Depuis les incidents de Dijon au printemps 2020, une lutte est activement menée contre ces établissements, notamment dans le cadre d'une stratégie de "harcèlement" desdits établissements via des Comités opérationnels anti-fraude (CODAFs).

Deuxièmement, l'apparition de listes communautaires dans des communes périphériques de pôles urbains souligne le caractère uniformisant de certaines structures urbaines. Si à l'échelle d'une petite agglomération ces polarisation communautaires vont se faire sentir à l'échelle des quartiers périphériques, les grandes agglomérations voient des communes entières subir ce processus. Le problème sous-jacent est la gestion du communautarisme et du fait religieux par les services municipaux dans l'hypothèse où l'une de ces listes gagnerait une élection, alors même que nos études et notre rapport soutiennent que les communes doivent être la première ligne de prise en charge et de prévention de ce type de phénomènes.

Un autre constat réside dans la perte de contact entre les décideurs et les quartiers politiques de la ville, après la réduction des financements des associations. En conséquence, les acteurs radicalisés offrent des services sociaux (crèches, écoles parfois clandestines et un certain "ordre" dans les conflits internes aux quartiers) qui leur permettent de prendre la place des services étatiques. De quels outils de traitement de la radicalisation disposent les pouvoirs territoriaux ?

## **COMPRENDRE POUR AGIR**

La prééminence de la radicalisation islamiste se manifeste par la destination unique des outils de signalement, de détection et d'évaluation de la radicalisation. Le numéro vert "Stop djihadisme", les Groupes d'évaluation départementaux (GED) et les Cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) qui se réunissent en préfecture ainsi que le Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) sont exclusivement dédiés à la lutte contre l'islamisme radical et le terrorisme islamiste.

Pour ce qui est de la gestion de la radicalisation islamiste à l'échelle locale, nous avons identifié plusieurs limites. D'une part, il y a un problème de réactivité des agents territoriaux face au phénomène. De nombreux acteurs, notamment à l'échelon local, n'ont pas pris le phénomène de radicalisation au sérieux ou en ont pris conscience trop tard. Certaines équipes politiques, notamment au niveau municipal, se sont refusées à mener des politiques de prévention de la radicalisation par peur d'admettre l'existence de la radicalisation sur leur territoire.

D'autre part, nous avons identifié dans le discours de plusieurs experts un manque de formation aux sujets touchant à la radicalisation et à l'islam radical chez les agents publics les plus proches du terrain et les plus directement confrontés à ce type d'individus (forces de l'ordre, services sociaux, collectivités territoriales, corps professoral, agents de la fonction publique hospitalière). Ce manque de formation est à l'origine de crispations, de frustrations et d'un manque d'efficacité, tant dans la détection que dans la prise en charge par la puissance publique. Dans le pire des cas, il peut également provoquer un sentiment de discrimination pour l'utilisateur, par une hyper-vigilance mal orientée de la puissance publique. Les productions théoriques d'entités publiques spécialisées sur le sujet comme l'Unité de Coordination de la Lutte Antiterroriste (UCLAT) ou le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), des programmes sur la prévention du phénomène qui commencent à se développer dans le milieu académiques comme au CNAM, sont le support adéquat pour ce type de formations qui doivent continuer à être démocratisées.

RAPPORT DE TASK FORCE

# RADICALISATION [S]

JEUNES IHEDN

**ENQUÊTE EN TERRES DE  
RADICALISATIONS**



## MILIEUX SCOLAIRE ET SPORTIF

### Radicalisations en milieux scolaire et sportif

Le Groupe de travail « scolaire et sportif » a mené ses auditions d'avril à septembre 2020 auprès de différents acteurs tels que des chargés de missions au sein du ministère de l'Éducation nationale, des enseignants, des référents laïcité, des conseillers techniques en radicalisation au sein d'Académies, des députés rédacteurs de rapports sur la radicalisation dans le milieu scolaire mais également des membres de l'aide sociale à l'enfance et des formateurs d'enseignants à l'INSPE. Une audition a également été conduite le 23 septembre 2020 au sein du ministère de l'Éducation nationale auprès du conseiller spécial du ministre et de la sous-directrice de l'action éducative.

Le 16 octobre, nous débutons la rédaction des premières lignes de ce rapport après plus de six mois d'auditions, de recherches et d'études. Samuel Paty, enseignant dévoué et fervent défenseur des valeurs républicaines, était lâchement assassiné ce jour-là pour avoir exercé le plus beau des métiers : instruire nos enfants. Nous lui rendons un grand et solennel hommage, en espérant vivement que les préconisations de notre rapport, maigre pierre à l'édifice, contribueront à améliorer les dispositifs existants dans notre pays.

Nous avons dressé un portrait juste, actuel et opérationnel du traitement des radicalisations auprès de nos enfants à l'école, dans le sport et dans les associations ou entités en lien avec l'enfance. Nous avons volontairement exclu de notre champ d'étude les radicalisations au sein de nos universités, lieux oubliés et bien loin des radars que nous traiterons dans un second temps à l'issue de ce premier rapport.

Nous souhaitons préciser les difficultés que nous avons rencontrées pour trouver des experts pour s'exprimer sur le sujet des radicalisations dans le milieu scolaire. En effet, une certaine omerta a pu être observée du fait du nombre de refus important qu'on essuyés nos demandes d'auditions. Certes, un devoir de réserve est dévolu aux fonctionnaires qui constituent une bonne partie de nos interlocuteurs, pour autant il est fondamental de ne jamais entraver des recherches de cette nature qui visent, bien au-delà du débat public, à lutter contre le terrorisme et protéger nos enfants par la prévention et l'instruction de nos fondamentaux républicains.

Toutes les personnes auditionnées ont largement souligné que la radicalisation touche tout le territoire avec des comportements parfois communautaires ou radicaux constatés dès le plus jeune âge. L'effervescence autour des questions de laïcité, de lutte contre les radicalisations, de protection face au communautarisme nous laissent entendre un ensemble de fausses notes que nous tâcherons de corriger par un arpège plus harmonieux.

## Milieu scolaire

### Quels types de radicalités en milieu scolaire ?

Au-delà de l'actualité tragique et prégnante dans le débat public, les médias et les esprits tourmentés des Français nous conduit parfois à censurer le pragmatisme nécessaire à l'analyse juste de la situation : nos acteurs s'accordent à dire que la radicalisation de type islamiste est bien plus présente dans le milieu scolaire que d'autres espaces de radicalisation.

## MILIEUX SCOLAIRE ET SPORTIF

Malgré tout, nous constatons aussi une montée en puissance chez les jeunes des radicalisations de type extrême-gauche et extrême-droite, ou des radicalisations « domestiques » liées à la crise sociale existante depuis plusieurs années et fortement accentuée par la crise sanitaire, politique et économique présente sur notre territoire.

Cependant, la diversité des radicalisations ne semble pas être prise en compte par les acteurs du monde scolaire qui se focalisent, en raison du contexte, sur la radicalisation religieuse. Or, de nombreuses tendances de radicalisation politique sont à l'œuvre pour les raisons évoquées précédemment, même si celles-ci interviennent plutôt lors de l'enseignement supérieur.

Réellement assumée depuis 2015, l'Éducation nationale a pris en considération l'importance de la lutte contre la radicalisation en prenant un certain nombre de mesures que nous avons décryptées à travers les différentes auditions. La définition retenue par le ministère et déclinée au niveau académique est celle du CIPDR : « La radicalisation est un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel ». La radicalisation n'est évidemment pas un délit en soi et les enseignants, formateurs, éducateurs sportifs ou accompagnateurs n'ont pas vocation à lutter contre la partie criminelle qui est la conséquence de ce processus. Un expert précise « qu'il faut bien comprendre que toutes les situations rencontrées sont uniques et demandent des éclairages particuliers. Il n'existe pas de procédures de lutte contre le repli communautaire ou la radicalisation à l'Éducation nationale, autre que celle indiquée dans la loi ».

Le ministère de l'Éducation nationale nous rappelle que la violence conduite par la radicalisation peut être effective ou potentielle, et c'est bien sûr dans sa deuxième forme qu'elle est vicieuse et difficile à cerner. Où trouver la limite pour un enseignant entre une provocation puérile et la sincérité d'une rupture fanatique contre le système ? Les auditions du terrain versus les auditions institutionnelles nous démontrent une seule chose : la perception par les différents acteurs de l'efficacité de cette lutte et des moyens mis en œuvre est variée.

### Quelle politique de prévention de la radicalisation ?

Le discours institutionnel insiste sur la hiérarchie très centralisée du ministère de l'Éducation nationale : le signalement par un professeur est conduit au ministère qui consolide le dossier et fait redescendre, si nécessaire, au niveau du chef d'établissement - qui est normalement l'interlocuteur de la cellule préfectorale - et du rectorat. L'information peut également transiter via les CPRAF ou les référents radicalisation. Le ministère a développé un outil de remontée des atteintes aux valeurs de la République (racisme, antisémitisme, laïcité) ouvert à l'ensemble du personnel du ministère, victime ou témoin d'un acte contraire au pacte républicain. Celui-ci est malheureusement peu utilisé dû au manque de formation continue des enseignants. De plus, cet outil ne s'ouvre qu'au corps enseignant et délaisse les surveillants, les personnels de cantines ou les chauffeurs de bus scolaires qui ne dépendent pas de ce ministère.

Du côté des enseignants, nous analysons un manque de connaissances sur les dispositifs mis en place et une réelle difficulté à lutter contre le phénomène dans certains territoires difficiles. La communication entre le ministère et le terrain n'est pas optimale et la pluralité des protocoles dissout l'efficacité attendue. Il existe des sentiments très éclectiques au sein du corps professoral entre le bon équilibre de la politique éducative et la politique de lutte contre la radicalisation, qui revient parfois à opposer logique de suspicion et logique de confiance.

## MILIEUX SCOLAIRE ET SPORTIF

Il convient aussi de mettre en exergue les visions sécantes. Nos experts s'accordent à dire que la prévention de la radicalisation, dont l'une des principales formes identifiées en milieu scolaire est le repli communautaire, est la priorité des dispositifs construits et engagés à l'échelle nationale. Ce repli communautaire signifie que l'élève va entrer dans un monde qui fonctionne en vase clos ou dans un groupe de proximité dans les quartiers développant à la fois un discours alternatif et alléchant : phénomène de la sociabilité extérieure à l'école, par des grands frères ou religieux. Désormais Internet joue également un très grand rôle, pas seulement par la promotion explicite du djihad, mais en remettant en cause de façon systématique des faits avérés : fake news, théories du complot, etc. Ce repli s'inscrit dans une temporalité extrêmement variable qui touche en grande majorité des profils de jeunes marginalisés en quête de sens. Celle-ci s'assimile à une quête d'héroïsme et est primordiale pour comprendre certains profils qui n'apparaissent pas dans les « standards » que nous pourrions imaginer, tels que des jeunes issus de familles de classe moyenne, vivant en zone rurale et dotés d'un bon profil académique.

Néanmoins, il apparaît une vraie différence d'expression et de manifestation de la radicalisation entre les filières générales et professionnelles. Ces élèves ont également des motivations différentes de se radicaliser. Cette pluralité des profils présents dans toutes les filières et la pluralité des manifestations de la radicalité d'un élève déstabilise le corps professoral qui n'a pas de réponses clés en main pour agir dans l'immédiat. D'où la nécessité absolue de renforcer et compléter les dispositifs existants, et de communiquer massivement auprès des enseignants.

### Fait religieux et laïcité

La question de l'instruction du fait religieux à l'école est également évoquée et les perceptions sur le sujet sont très diverses. Si les experts s'accordent à dire que cette instruction est déjà présente, ils s'accordent aussi à regretter un volume d'enseignement trop faible. Nos experts soulignent la difficulté pour les enseignants d'aborder ces sujets fondamentaux pour la compréhension du monde car « ils sont inhibés vis-à-vis de ce sujet brûlant, en particulier lorsque les élèves affichent frontalement leur désaccord avec l'enseignement pendant la classe, ou que les parents interviennent ». En revanche, les visions sont opposées pour traiter le sujet, en ce qui concerne la méthodologie, l'approche, la philosophie et le type d'interlocuteurs face aux élèves. Par ailleurs, la question de la laïcité revient systématiquement sur le devant la scène.

La laïcité, notion qui peut être périlleuse à manier et qui demeure singulière à la France, reste parfois difficile à saisir à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières. Cette particularité à la française revient systématiquement lors de nos auditions et de manière affirmée dans le débat public, comme en témoignent les derniers événements tragiques d'octobre 2020.

Il est pourtant primordial de distinguer les atteintes à la laïcité et la radicalisation, notamment sur les mesures de ripostes à apporter. Ainsi, nous devons clarifier ce qui relève des atteintes à la laïcité, du communautarisme et de la radicalisation. En effet, le cas d'un élève qui refuse de suivre un cours de sport pour des raisons religieuses ou qui conteste une partie du programme d'histoire ou de sciences de la vie et de la Terre s'analyse comme une atteinte à la laïcité plus qu'un signe de radicalisation.

## MILIEUX SCOLAIRE ET SPORTIF

Pour faire la part des choses et traiter chacun des deux sujets de manière efficace, il convient, selon nos experts, de parvenir à extraire les atteintes provocatrices à la laïcité afin d'être certain que celles-ci ne relèvent pas des prémisses ou des conséquences d'un processus de radicalisation. Nous avons pu constater que les inquiétudes les plus latentes sont les suites données aux affaires d'atteinte à la laïcité. S'il s'agit évidemment d'ignorance plus que de volonté, l'exemple du personnel agissant dans le temps périscolaire et qui commet une atteinte à la laïcité est le plus poignant : un simple recadrage de la direction ou une proposition de le muter dans le privé avec accord de la municipalité suffisent à éteindre le signal d'alarme. Cela ne permet en aucun cas d'apprécier précisément les motivations de ces acteurs et d'ajuster le protocole au vu du profil.

Nous nous accordons à dire après nos nombreuses analyses, que ces phénomènes, bien que différents tant par leurs natures que leurs conséquences sur le développement intellectuel des enfants, doivent être pris en considération dans une approche globale et concordante, avec des outils adaptés à chacun d'eux.

Pour conclure les constats de nos auditions sur des bases saines, sereines et solides, il est sincère de dire que nos intervenants, à leurs manières très différentes, ont exprimé leur vision sur ce sujet complexe et sans limites, en perpétuelle évolution, dans le seul but commun de faire progresser notre système face à cette grave menace. Mais il est certain qu'au-delà des bonnes volontés unanimes, les manquements sont présents, non pas dans les outils insuffisants, mais principalement dans la manière de se saisir de cette vaste problématique politique, avec un manque de directives claires et sans équivoques, qui tendent à se corriger, notamment depuis les derniers attentats de Conflans-Sainte-Honorine et de Nice.

## Milieu sportif

### Quels types de radicalités en milieu sportif ?

Le sport représente le rassemblement, la fraternisation, l'apprentissage des règles, le dépassement des fractures sociales et la transmission des valeurs de vie en collectivité. L'image du sport est aussi celle d'une machine à intégrer. Toutefois, force est de constater, que le monde du sport n'échappe pas au phénomène de radicalisation en son sein.

Nous constatons que la grande majorité des auteurs des attentats entre 2012 et 2018, en France, sont passés par des clubs de sport (sports de combat / futsal). Une attention particulière doit également être portée sur les salles de remise en forme « low cost » ouvertes 24 heures sur 24, les espaces de « street workout » et le tir sportif qui pourraient constituer, selon certains, des lieux favorables au développement de la radicalisation.

Les auditions conduites ont amené à dresser plusieurs constats et à proposer des solutions permettant de mieux prendre en compte le phénomène de radicalisation dans le milieu sportif.

## **MILIEUX SCOLAIRE ET SPORTIF**

De prime abord, le morcellement du milieu sportif empêche l'élaboration d'une politique globale de prévention de la radicalisation et de lutte contre ce phénomène en son sein. En effet, le sport n'existe pas en tant qu'entité mais s'illustre sous forme de fresque comme un patchwork : sport scolaire, sport universitaire, sport associatif, sport fédéral, sport en entreprise, ou encore sport militaire. Chacun dispose alors de sa propre autorité et de son propre règlement sportif.

En outre, il n'existe pas de principe de délégation de service public. Nous notons seulement une délégation partielle pour l'organisation des compétitions sportives, le recrutement des sportifs de haut niveau et les équipes de France. Hormis les cas précités, le monde sportif ne dépend pas de l'autorité ministérielle, c'est pourquoi il semble difficile de véhiculer une politique publique sur le sujet.

Antérieurement, toutes les associations sportives devaient faire l'objet d'un agrément préfectoral, même si elles étaient déjà affiliées à une fédération agréée. Nous déplorons que, depuis 2015, l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'État vaut agrément. En effet, cette mesure retire la compétence de délivrance de ce dernier aux préfets de département, pourtant en charge de la lutte contre la radicalisation et le terrorisme dans leur territoire.

Nous regrettons également l'absence totale de criblage obligatoire par les services compétents, des candidats à des postes auprès des municipalités, des associations ou autres structures publiques. Si nous avons conscience de la difficulté juridique d'agir en la matière, il nous paraît toutefois étonnant et critiquable qu'un éducateur sportif, fiché S ou inscrit au FSPRT pour radicalisation, puisse continuer à enseigner dans un club sportif sans plus de contrôle.

Par ailleurs, le manque de cohérence pédagogique peut être souligné. À titre d'exemple, un expert auditionné nous rapportait le paradoxe suivant. Au sein des locaux d'un établissement, un professeur d'EPS sera dans l'incapacité d'accepter dans son cours un élève portant un signe religieux. Toutefois, si ces mêmes locaux sont mis à disposition d'un club de sport, que ce même élève se rend à cette activité en dehors du cadre scolaire et que l'entraîneur est également ce même professeur, l'élève aura le droit de porter un signe religieux si le règlement de la fédération française de ce sport ne l'interdit pas. Dès lors, dans un même lieu, exerçant parfois la même discipline, en présence des mêmes personnes, l'élève sera face à deux règlements diamétralement distincts.

Enfin, nous soulignons un manque d'outils et de cadre juridique, pourtant indispensable pour prévenir et lutter de façon efficace contre la radicalisation dans le monde du sport.

## **Radicalisations dans l'univers carcéral**

Le Groupe de travail « carcéral » a mené 21 auditions d'avril à septembre 2020 auprès de magistrats, chercheurs en sciences humaines et sociales, représentants institutionnels et associatifs, journalistes et Grands témoins. Une visite a également été conduite le 28 septembre 2020 dans un établissement pénitentiaire, au sein duquel il a été possible de réaliser une audition de l'équipe pluridisciplinaire et de visiter le quartier de prise en charge de la radicalisation.

Nous nous sommes intéressés à la mise en œuvre du parcours pénitentiaire réservé aux personnes identifiées comme radicalisées, de leur arrivée au sein de l'établissement pénitentiaire ou au sein d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation en milieu ouvert, jusqu'au suivi post peine.

Selon les personnes auditionnées, le phénomène de radicalisation en détention est ancien. Pour autant, le phénomène est complexe : étant un lieu clos, l'étude menée visait à comprendre si la prison encourage la radicalisation ou si elle est simplement le reflet des fractures de la société.

Les auditions conduites et les visites effectuées ont amené à dresser plusieurs constats et à proposer des solutions permettant de mieux prendre en compte le phénomène de radicalisation en milieu carcéral au sens large.

### **Comment la justice encadre-t-elle la radicalisation ?**

De prime abord, la radicalisation n'entre dans le prisme de la justice que dans le cadre de la radicalisation violente : avoir des idées radicales n'est pas interdit par la loi.

La justice appréhende la radicalisation d'une personne uniquement dans la perspective d'un risque de passage à l'acte caractérisant une infraction. Toutefois, il nous apparaît important d'indiquer que la justice, et notamment les membres du parquet, s'est mise en mesure de pouvoir appréhender la radicalisation violente concernant les personnes placées sous main de justice dont elle a la charge. En effet, elle participe à des instances partenariales avec l'autorité administrative afin de favoriser les échanges d'informations entre les acteurs de la lutte contre la radicalisation violente et le terrorisme, par le biais des groupes d'évaluation départementaux (GED), des cellules départementales de suivi pour la prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) et depuis 2020, des cellules de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR - qui couvrent un spectre plus large que la seule radicalisation).

Ces dernières années, des magistrats référents ou délégués au terrorisme ont également été mis en place au sein des juridictions, ainsi que des assistants spécialisés en matière de prévention de la radicalisation ou encore de lutte contre le terrorisme.

## UNIVERS CARCÉRAL

Ces derniers viennent en appui des magistrats dans l'aide à la décision et à la mise en place d'une politique de lutte contre ces phénomènes sur le ressort. Enfin, depuis 2019, le renseignement pénitentiaire est devenu un service à compétence nationale : le service national du renseignement pénitentiaire (SNRP), membre du second cercle du renseignement participe de manière active à la lutte contre la radicalisation et le terrorisme en détention.

En outre, la prison est un lieu où les discours radicaux peuvent avoir plus de sens et sont plus audibles qu'ailleurs car elle concentre un public vulnérable et perméable aux idées radicales. S'il y a une corrélation et une imbrication forte entre radicalisation et prison, cette dernière n'est pas un facteur prééminent. Toutefois, la détention a effectivement des effets qui peuvent jouer sur la radicalisation d'une personne. C'est pourquoi l'administration pénitentiaire a renforcé ses moyens pour encourager le désengagement de l'idéologie violente et entrer dans la voie de la réinsertion des personnes.

Si la France est traversée par plusieurs formes de radicalités, nous notons que le milieu carcéral, dans la mise en place de ses dispositifs, ne prend en compte que la radicalisation de type islamiste, notamment du fait de sa place dans les médias, dans l'opinion publique et sa réalité judiciaire. Cette focalisation se retrouve aussi bien au niveau de l'administration pénitentiaire que dans le milieu associatif, notamment dans le cadre du Programme d'Accompagnement Individualisé de Réaffiliation Sociale "PAIRS". L'administration pénitentiaire comptabilise à l'heure actuelle 503 détenus dits TIS pour « terrorisme islamiste », 758 dits DCSR pour « détenus de droit commun susceptibles d'être radicalisés », 32 dits d'ultra-droite, 7 dits d'ultra-gauche, 2 du PKK et 14 des milieux indépendantistes corses. Ainsi, il nous a été difficile de pouvoir élargir et s'ouvrir à d'autres types de radicalités que celle de type islamiste du fait de la priorité donnée à celle-ci guidée par lesdits chiffres.

Nous constatons également une difficulté de l'administration pénitentiaire à, d'une part, valoriser les bonnes pratiques et les expériences concluantes alors même qu'avant de les généraliser, il serait bénéfique de les consolider au niveau local, et d'autre part, à inscrire ses initiatives dans le temps long.

### Comment l'administration pénitentiaire évalue-t-elle la radicalisation ?

Il est à souligner que le régime mixte de prise en charge en détention instauré en France, entendu comme le placement des personnes détenues en quartier d'isolement, en quartier de prise en charge de la radicalisation «QPR» ou en détention ordinaire à l'issue d'une période d'évaluation de plusieurs mois au sein des quartiers d'évaluation de la radicalisation «QER», est largement salué en dehors de nos frontières.

Concernant le milieu fermé, deux dispositifs ont été mis en place pour prévenir la radicalisation. En premier lieu, les quartiers d'évaluation de la radicalisation, outils de gestion de la détention, sont des unités qui visent à évaluer les facteurs de risques de passage à l'acte violent ou de prosélytisme des personnes détenues. Ils sont caractérisés par des conditions de sécurité renforcées et par l'intervention d'équipes pluridisciplinaires dédiées, spécifiquement formées sur la thématique de la radicalisation. À l'issue de cette période d'évaluation, une synthèse pluridisciplinaire est rédigée permettant à l'administration pénitentiaire d'être en mesure de décider des modalités de la prise en charge future des détenus. Cette décision, qui se fonde sur une pluralité de critères et d'approches, doit permettre le placement en détention dite ordinaire (75%), le placement en quartier d'isolement (10%) ou le placement au sein d'un QPR (15%).

## Task Force Radicalisation[s]

# UNIVERS CARCÉRAL

Toutefois, si ces évaluations présentent incontestablement une utilité majeure, nous relevons que, dès lors qu'elles sont réalisées durant la période de détention provisoire d'une personne mise en examen, le déroulé de ces dernières peut être tronqué, les éléments du parcours de vie de la personne détenue recueillis durant l'évaluation étant susceptibles d'être utilisés lors du procès. Aussi, cette évaluation en sera d'autant plus biaisée par la proximité temporelle du procès.

En outre, nous regrettons que ces dispositifs ne soient dédiés qu'aux hommes détenus, les établissements pénitentiaires pour femmes n'étant pas adaptés à la prise en charge de la radicalisation. En effet, aucun dispositif analogue aux QER et QPR n'a été mis en place en matière d'accompagnement ou de distanciation vis-à-vis d'un discours radical alors même que sur 250 femmes détenues, 28 étaient écrouées pour fait de terrorisme à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, soit 11%. En janvier 2020, on dénombrait 72 femmes poursuivies ou incriminées pour des faits à caractère terroriste. Selon nous, il y a cette croyance à tort que les femmes sont moins dangereuses et moins engagées que les hommes et que dès lors, il est plus aisé de les désengager de leur violence.

Concernant le milieu ouvert, il s'agit d'accompagner vers le désengagement de la violence et la réinsertion dans la société les personnes que la justice n'a pas estimé nécessaires d'incarcérer ou qui ont obtenu un aménagement de leur peine. Toutes sont suivies par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), dont les personnels doivent être spécialement formés à la problématique de la radicalisation.

## Comment la justice prend-elle en charge la radicalisation ?

L'administration pénitentiaire prend en charge la radicalisation dans le cadre des peines d'incarcération et des peines exécutées en milieu ouvert. En détention, la prise en charge s'opère en pluridisciplinarité dans les QPR (personnels de surveillance, personnels du SPIP), au sein desquels s'organise une prise en charge individuelle (entretiens réguliers avec les CPIP, les éducateurs et psychologues des binômes de soutien) et collective, par le biais d'ateliers animés par l'équipe pluridisciplinaire et/ou par des intervenants extérieurs (ciné-débat, calligraphie, cours d'arabe, cours de cuisine, photo-langage, etc.). Par ailleurs, un médiateur du fait religieux intervient en individuel ou dans le cadre collectif pour évaluer le degré d'imprégnation idéologique et proposer un discours alternatif.

En détention dite ordinaire et en milieu ouvert, l'administration a également développé des programmes de prise en charge de la radicalisation violente (PPRV), construits par le SPIP en collaboration avec des intervenants extérieurs (associations, géopolitologues, élus, anciens détenus, coach sportifs, etc.), à destination d'un groupe d'une dizaine de détenus ou personnes placées sous main de justice. Ces programmes, d'une durée de deux à quatre mois, à raison d'une à deux séances hebdomadaires, permettent aux participants de réfléchir aux questions d'identité, de citoyenneté, de politique et de penser leur réinsertion au sein de la société.

Pour les profils identifiés comme les plus perméables à une idéologie violente, un programme d'accompagnement individualisé de réaffiliation sociale (PAIRS), porté par une association extérieure à l'administration pénitentiaire (le groupe SOS avec l'association Artemis), a parallèlement été mis en place depuis 2016 (faisant suite au dispositif RIVE). Ce dispositif comprend une équipe pluridisciplinaire composée de

## Task Force Radicalisation[s]

# UNIVERS CARCÉRAL

médiateurs interculturels et du fait religieux, de psychologues (psychologues sociaux ou psychologues de thérapie clinique), de conseillers d'insertion professionnelle, d'éducateurs, de travailleurs sociaux et d'assistants sociaux pour accompagner les personnes dans leur accès au droit (bénéficiaire d'une carte vitale, faire des demandes de logement, etc.) et assurer un accompagnement intensif dans le processus de désengagement de la violence. Des rencontres sont organisées entre la personne sous main de justice et cette équipe sous la forme de temps d'échanges et d'activités pouvant aller de 3 à 20 heures hebdomadaires. Dans un premier temps, des synthèses pluridisciplinaires sont rédigées tous les deux mois, puis tous les trois mois. Elles sont restituées aux personnes sous main de justice en toute transparence et sont envoyées au conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation. A ce jour, quatre établissements mettent en œuvre ce dispositif (à Paris, Marseille, Lyon et Lille). Des études sont en cours afin d'évaluer ce dispositif.

### Focus sur les dispositifs existant en Europe

Au Royaume-Uni, le programme "Prevent" vise à développer des contre-narratifs et des alternatives non-violentes à destination des individus radicalisés. Le plan Channel de 2007 est un système de mentorat hors prison mis en place dans le cadre de "Prevent". Les personnes à risque sont identifiées et dirigées vers des professionnels (police, autorités locales, enseignants, médecins, travailleurs sociaux, services de jeunesse, services de gestion des délinquants), et un « plan de soutien » individuel est élaboré. Cela permet à une pluralité d'acteurs d'intervenir dans la prévention et la lutte contre la radicalisation violente.

En Allemagne, le Programme "EXIT-Germany" apporte un soutien individuel pour ceux qui veulent quitter l'extrême-droite. Depuis 2000, le projet a pris en charge environ 500 individus avec un taux de récurrence d'environ 3%. En s'inspirant "d'Exit", l'Allemagne a mis en place le projet "HAYAT-Germany" dédié à la radicalisation djihadiste. Celui-ci analyse la dangerosité de la situation et de l'individu, permettant in fine de donner des conseils et de mettre en place un suivi personnalisé nécessaires à la prévention de la radicalisation ou du renversement du processus de radicalisation.

## Aumônerie musulmane et médiateur du fait religieux

L'aumônerie musulmane, de création récente, demeure selon nous un statut à réaffirmer. La principale difficulté réside dans le fait que les aumôniers musulmans incarnant l'islam officiel sont présentés par l'administration pénitentiaire comme des acteurs de la politique de lutte contre la radicalisation, suscitant ainsi la méfiance, la contestation voire le rejet de la part des détenus musulmans. La figure naissante qu'est le médiateur du fait religieux relevant de l'administration pénitentiaire et explicitement positionné comme acteur de désengagement de la violence dédié au suivi des personnes radicalisées, permettra peut-être, à terme, de restaurer le capital de confiance envers les aumôniers et d'assurer les missions qui leur sont dévolues. Toutefois, certains agents de l'administration regrettent que ce médiateur soit déployé sur plusieurs missions, parfois au sein de plusieurs établissements, et manque alors de temps institutionnalisés pour faire son retour aux agents. Par ailleurs, il apparaît regrettable que ces figures ne soient déployées que dans les directions interrégionales où se situent des QPR.

## Le regard des Grands témoins sur la radicalisation

Par ailleurs, nous nous sommes intéressés à la question du contre-discours par le biais d'intervention de « Grands témoins ». Ces derniers seraient des personnes se présentant comme repenties d'une idéologie prônant la violence ainsi que des familles des personnes parties rejoindre des théâtres de guerre. Le témoignage d'une personne qui a parcouru le chemin du désengagement de l'idéologie violente peut avoir une fonction intéressante. En effet, le récit davantage entendu car perçu comme plus légitime qu'un discours institutionnel, a la capacité de créer de l'empathie et une identification qui permet ainsi de libérer la parole et de prévenir ceux qui voudraient emprunter la voie de la violence. Cependant, l'hypothèse d'une dissimulation des idées violentes par certaines personnes se disant repenties, comme par certains détenus identifiés comme radicalisés participant à ces rencontres, n'est pas à exclure et c'est pourquoi la France reste encore frileuse sur ce sujet. Toutefois, le désengagement d'une personne se mesurant sur le temps long, ce type de témoignages ne servirait pas à faire basculer dans l'immédiat une personne avec des velléités violentes, mais sèmerait des graines pour l'accompagner vers le désengagement. Il nous paraît alors fondamental d'éviter les discours d'opposition frontale et de privilégier l'échange pour instiller le doute.

L'une des missions de la Justice est d'identifier les personnes risquant de récidiver. Nous remarquons que, si l'administration pénitentiaire a su s'outiller pour évaluer le risque de récurrence, notamment par le biais de grilles d'évaluation, il en va différemment de l'évaluation de la dangerosité.

## Le nouvel enjeu : les sortants de prison

Enfin, le suivi des personnes condamnées pour faits de terrorisme sortant de détention et leur réinsertion posent deux défis considérables à l'administration pénitentiaire. En effet, pour les années 2021 et 2022, il est prévu la sortie de respectivement de 64 et 50 détenus TIS. Cette situation pose tout d'abord un défi sécuritaire pour les personnes dont la dangerosité n'a pas diminué à leur sortie et qui présenteraient encore une menace pour la sécurité nationale. Par ailleurs, cette situation fait également apparaître un défi sociétal portant sur l'accompagnement des personnes à leur sortie de prison.

Plusieurs questions émergent alors : quel emploi leur offrir ? Quel accueil leur sera réservé par la société et par leurs proches ?

## **Radicalisations dans l'espace numérique**

Le Groupe de travail « espace numérique » a mené 10 auditions d'avril à septembre 2020 auprès d'experts académiques (chercheurs en sciences politiques, sociologues, juristes), d'acteurs de "terrain" (journalistes, responsables associatifs, directions de réseaux sociaux et de plateformes numériques) et d'acteurs institutionnels (plateforme PHAROS et Conseil supérieur de l'audiovisuel).

Tout au long de ces échanges, nous nous sommes concentrés sur le numérique comme outil de recrutement et vecteur de propagande. Malgré la sollicitation des acteurs concernés nous n'avons pu avoir une parfaite connaissance de ce qu'il se passe sur les réseaux sociaux et autres plateformes, faute d'avoir à notre disposition l'ensemble des données nécessaires. Par ailleurs nous n'avons pas eu l'occasion de disposer d'une vue d'ensemble sur la coopération à l'échelle internationale en la matière, n'ayant pas auditionné d'acteurs issus d'Interpol ou d'Europol.

Les auditions conduites nous ont amenés à dresser plusieurs constats et proposer des solutions permettant de mieux prendre en compte le phénomène de radicalisation dans l'espace numérique.

Les événements de ces dernières années nous ont fait prendre conscience de la forme politique d'Internet et de la capacité d'acteurs non institutionnels à "changer la société sans prendre le pouvoir", mantra des pionniers de l'Internet.

L'Internet a été conçu comme un territoire autonome, un bien commun échappant au contrôle des États et n'appartenant qu'à ceux qui le conçoivent. Dès lors, "l'espace numérique" que nous avons choisi de circonscrire aux réseaux sociaux, aux plateformes d'hébergement multimédias (sons, vidéos) et aux plateformes d'échanges (forums, etc.) dans le cadre de notre recherche apparaît comme un espace difficile à réguler.

Pour des mouvements radicaux, il s'avère ainsi être un moyen d'attirer, de recruter, de fidéliser d'une part, de s'employer à des activités de propagande d'autre part, et d'exprimer la radicalité comme moyen de communication et de positionnement.

### **Pourquoi le vecteur numérique est-il important dans les processus de radicalisation ?**

Dans l'arsenal propagandiste des groupes radicaux, les outils médiatiques jouent un rôle important de recrutement et de formation car ils favorisent l'adhésion d'un individu au groupe en mobilisant des éléments d'une culture « mainstream » pour capter l'attention et légitimer leur projet à travers des contenus et des canaux méticuleusement choisis.

## ESPACE NUMÉRIQUE

Ainsi, en matière de stratégie communicationnelle, plusieurs canaux sont mobilisés par les groupes radicaux pour atteindre les individus :

- les plateformes d'échanges permettent de détecter des signaux faibles et d'identifier des individus disposés à recevoir des messages radicaux et à modifier leurs perceptions et croyances ;
- les réseaux sociaux permettent d'accentuer cette capacité à détecter et à attirer les individus et leur offrent la possibilité d'adhérer à des groupes. Ils sont aussi le moyen de moderniser des discours, de diffuser des messages de propagande et de partager des éléments susceptibles de devenir viraux ;
- les plateformes d'hébergement de vidéos ou de contenus audios permettent, quant à elles, d'esthétiser les discours radicaux, la violence, la mort ou le sacrifice.

À cela s'ajoutent des mécanismes intellectuels et affectifs propres aux usages numériques, qui rendent plus simple la propagande et l'embrigadement en ligne, notamment celui des jeunes. En effet, l'espace numérique est viral, interactif, rapide et permet de partager des messages en un temps court au plus grand nombre. Il est aussi le lieu de la mise en scène, de la surexposition des jeunes ou encore le lieu de la possibilité d'adhérer à des communautés. L'espace numérique offre également la possibilité d'être producteur de contenu, et donc le sentiment d'avoir un impact. En diffusant des messages ciblés, les groupes extrêmes parviennent à la fois à s'adresser à l'individu (quel que soit son âge, son sexe, sa classe sociale) et au groupe. En surfant sur les mécanismes de radicalisation évoqués précédemment (notamment les facteurs internes liés à la psychologie individuelle ou à des phénomènes de ruptures et les facteurs externes, à savoir la volonté d'appartenir à un groupe), ils parviennent à exploiter ces usages à des fins d'attraction et d'enrôlement des jeunes.

Enfin, les groupes radicaux ont parfaitement compris l'impact et l'intérêt du multicanal : le numérique reste un outil parmi les outils de propagande destinés aux individus. Ainsi, les frontières entre la "vraie vie" et le cyberspace n'étant pas arrêtées, la propagande extrême et radicale va s'exprimer à plusieurs instants dans le parcours de l'utilisateur en proie à une radicalisation. L'espace numérique, comme nous l'ont confirmé nos auditions, est donc bien plus un instrument et un canal de radicalisation pour les groupes radicaux que le lieu même des radicalisations.

### Pourquoi est-il difficile pour l'État d'investir cet espace pour lutter contre les radicalisations ?

Comme avancé, l'État est limité dans l'espace numérique où les groupes radicaux sont prolifiques : celui-ci étant un bien public, il ne peut en avoir le contrôle. La grande question à laquelle l'État fait face aujourd'hui est la suivante : comment garantir la liberté d'expression comme fondement de notre démocratie et, dans le même temps, limiter la radicalisation en ligne et la propagation des contenus de haine ? Ce débat crispé a divisé les parlementaires il y a quelques mois, quelques parties de la Loi Avia ayant été censurées car jugées anticonstitutionnelles. Il apparaît donc difficile pour l'État de légiférer et de trouver le juste équilibre. Cette difficulté a justement été soulignée tout le long de nos auditions, au cours desquelles il nous a été plusieurs fois rappelé qu'un propos radical n'est pas nécessairement un propos illégal, en France.

Pourtant, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour prévenir la radicalisation dans l'espace numérique. Le Plan National de Prévention de la Radicalisation (PNPR), suivi par le SG-CIPDR, annonçait en 2018 des mesures pour renforcer la formation des élèves à l'usage du numérique et aux contenus en ligne, pour collaborer avec des acteurs privés ou encore lutter contre "l'enfermement algorithmique". La Plateforme

## ESPACE NUMÉRIQUE

d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements (PHAROS) modère depuis plus de 10 ans les contenus à risques en ligne qui lui sont signalés, et n'exerce la mission de lutte contre l'apologie et la propagande terroriste que depuis 5 ans, mission de police administrative qui lui a été confiée par la loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014. Or leur action comporte des limites :

- légales d'abord, le flou régnant autour de la modération des contenus en ligne et de la responsabilité (privée ou publique) du contrôle des contenus radicaux, la difficulté de tracer un processus de radicalisation en ligne (celui-ci se faisant souvent par une approche multicanale) et l'hétérogénéité des régulations d'un pays à un autre ajoute à cette difficulté ;
- humaines ensuite, avec des effectifs réduits. Au moment où nous avons mené notre audition, la plateforme PHAROS nous annonçait disposer d'une trentaine d'ETP, n'agissant pas 7 jours sur 7, ni 24 heures sur 24. A cela s'ajoute un panel de compétences numériques qui se doit d'être renforcé afin d'intervenir dans toute la chaîne du processus de radicalisation ;
- financières et de gestion, avec des budgets variables mais dont il est difficile de mesurer l'impact ;
- stratégiques enfin, la focale étant souvent mise sur les algorithmes et le comportement en ligne alors même que ce sont des éléments incontrôlables, l'un relevant de la stratégie commerciale et des business models d'acteurs privés, l'autre étant diffus et variable d'un individu à l'autre.

Face à cette carence de l'État, la société civile se mobilise. Ainsi, au cours de nos auditions, de nombreux d'acteurs ont évoqué l'association PREVA.NET., qui adopte une approche pluridisciplinaire pour pousser des politiques publiques en lien avec la lutte contre les radicalisations en ligne. De même, nous avons auditionné Jihadoscope, site spécialisé sur le cyberdjihad qui assure des activités de veille sur le web et les réseaux sociaux. Nous avons également observé des initiatives citoyennes sous forme de collectifs comme la Katiba des Narvalos visant à infiltrer des groupes jihadistes en ligne et à offrir un contre-discours parodique principalement sur Twitter, ou encore CtrlSec qui signale des comptes propageant du contenu djihadiste.

Mais ces initiatives ne suffisent pas et nos auditions ont révélé un besoin criant de travailler avec les acteurs privés autour de la question des radicalisations en ligne.

## Responsabiliser pour lutter contre la radicalisation dans l'espace numérique

Comme nous l'avons indiqué précédemment, Internet n'est pas l'espace du vivre ensemble mais est un espace tribal. Nous sommes dans un espace de l'unité, divisé en milliards de communautés. C'est dans ce contexte que la part de responsabilité des acteurs d'Internet apparaît plus que tout déterminante.

Avant de pouvoir mettre en évidence une carence de l'État dans l'espace du numérique, et de pouvoir attendre de la part de celui-ci une réelle lutte contre le terrorisme dans ce milieu, la responsabilité des acteurs privés d'Internet doit être davantage pris en considération dans cette lutte. En effet, les grands acteurs du numériques tels que Google, Facebook, TikTok, ou encore Snapchat ont un rôle important à jouer dans cette lutte. Ils sont les premiers acteurs à pouvoir agir lors d'un problème sur Internet, et ont donc une grande responsabilité dans la sécurité de celui-ci. Ainsi, pour faire une simple comparaison, ils doivent se comporter comme un citoyen dans une société, qui par son civisme assure un certain état sécuritaire (appeler la police, aider une personne, dénoncer telle chose, empêcher telle chose, etc.). Les autorités publiques ne peuvent assurer à elles-seules l'entièreté de la sécurité dans le numérique. La plus grosse partie doit donc être confiée aux acteurs du numérique.

## **ESPACE NUMÉRIQUE**

Nous avons pu constater durant nos différentes auditions que cette responsabilité des acteurs du numérique dans la lutte contre la radicalisation reste encore incomplète. Certes, et il est important de le relever, la plupart des entreprises privées du numérique prennent conscience de la radicalisation sur Internet. Il y a une véritable lutte contre cette radicalisation sur les différentes plateformes du numérique. Mais celle-ci est avant tout pour des considérations économiques. Ces plateformes, le plus souvent accessibles gratuitement, obtiennent leurs revenus par la publicité. Or, celle-ci se place sur des plateformes sûres et de confiance, qui assurent à ses usagers une certaine régulation. Nous voyons donc que les acteurs du numérique apparaissent agir, au fond non pas au nom de la lutte contre la radicalisation mais au nom d'un intérêt économique, où la publicité apparaît déterminante. Leur véritable but n'est, non pas d'assurer une sécurité du numérique (mission appartenant selon eux à l'État) mais d'assurer le maintien d'une masse importante d'usagers.

Malgré tout, ces différentes plateformes se doivent de respecter une charte de bonne conduite. Cependant, elle n'implique aucune sanction si ces dernières s'en affranchissent. La lutte contre la radicalisation dans le numérique doit donc passer nécessairement par une prise de responsabilité réelle des acteurs privés du numérique afin de pouvoir généraliser un espace sécuritaire, et permettre à l'État d'être davantage efficace. L'entreprise privée doit apparaître comme une alliée de l'État, et également se comporter comme un diffuseur sur Internet et non comme un simple hébergeur d'informations.

### **Un besoin de collaboration entre acteurs régaliens, éducatifs, société civile et organisations privées**

Enfin, le défaut de collaboration entre les différents acteurs du numérique constitue le dernier point fondamental dans cette lutte contre la radicalisation. Le numérique est un espace extra-atmosphérique extrêmement large, qui ne connaît ni les frontières, ni les différentes cultures. De ce fait, la collaboration apparaît comme un outil primordial, pour ne pas dire fondamental dans cette lutte afin de pouvoir apporter une certaine lecture commune dans un espace très hétérogène.

Tout d'abord, nous avons pu constater un véritable manque de collaboration entre les acteurs privés eux-mêmes, alors qu'en réalité aucune radicalisation ne se passe entièrement sur une seule et même plateforme. Les radicalisés utilisent justement différents sites afin de pouvoir endoctriner leurs victimes et de flouter leurs traces.

Pour des intérêts avant tout économiques, les collaborations entre les acteurs privés du numérique sont inexistantes, constituant chacun une corporation coupée du reste de l'espace numérique. Par exemple, il est très simple pour un radicalisé à la suite d'une suppression de son compte sur une plateforme A, de créer un nouveau compte sur une plateforme B sans qu'aucun lien puisse n'être établi. Ce manque de collaboration supprime le caractère récidiviste du radicalisé et le laisse librement endoctriner les personnes de plateformes en plateformes en touchant une communauté plus vaste.

Nous notons également un véritable manque de coopération entre les acteurs privés et l'État lui-même. La sous-direction de la lutte contre les cybercriminalités en France (l'autorité qui met à disposition des internautes la plateforme PHAROS) se retrouve très souvent en difficulté pour collaborer avec des entreprises américaines pour la suppression d'un contenu à risque, ne pouvant se prévaloir d'une quelconque autorité sur elles. Pourtant, la force de cette lutte dans le numérique reposerait justement sur cette collaboration étroite entre État et entreprises privées.

## **ESPACE NUMÉRIQUE**

Aujourd'hui, pour des questions juridiques, de respect de la propriété intellectuelle, ou encore de respect des droits individuels, l'État ne peut s'ingérer dans les affaires d'acteurs privés. Il importe de trouver un véritable équilibre entre le respect des intérêts économiques de ces derniers et l'application d'une sécurité effective dans l'espace du numérique. Autrement dit, il faut établir une véritable confiance afin que les parties n'apparaissent plus entre elles comme des ennemies et puissent ainsi lutter efficacement contre la radicalisation. L'État lui-même ne dispose pas des moyens suffisants pour assurer une sécurité pleine et totale dans l'espace du numérique. De même, une entreprise privée, sans hiérarchie étatique au-dessus d'elle, ne trouve aucun intérêt à lutter contre la radicalisation pour l'intérêt commun. Une véritable collaboration doit donc émerger entre les deux acteurs, en accentuant la confiance.

La collaboration entre l'État et les associations relatives à ces sujets reste également très faible, ne permettant pas aux autorités publiques d'agrandir leurs regards sur les menaces de la radicalisation sur le numérique. Nous avons pu remarquer dans nos nombreuses auditions cette plainte récurrente des acteurs associatifs et de la société civile à être peu ou pas écoutés par les autorités publiques. Il y a donc un cloisonnement des décisions étatiques vis-à-vis du numérique, au détriment d'un travail en commun avec les acteurs de la société civile et associatifs. Cette fracture pousse d'autant plus à accentuer le détachement des décisions politiques du terrain, et plus précisément de la réalité du numérique. L'instauration d'une collaboration claire et encadrée apparaît donc nécessaire pour lutter efficacement contre la radicalisation dans le numérique, afin de pouvoir établir des décisions politiques beaucoup plus proches de la réalité dans un domaine qui, par sa nature, évolue de jour en jour.

Pour finir, la collaboration doit être étendue à l'échelle internationale entre les différents États et principalement, pour la France, au niveau européen. Par nos différentes auditions, nous avons noté que la collaboration entre les différents États membres était existante mais difficile en raison de la différence culturelle, et plus généralement à un manque de confiance, là encore. C'est pourtant sur ce point que la lutte contre la radicalisation passe. Il est nécessaire de développer une vision commune, une confiance mutuelle à l'échelle européenne afin de pouvoir lutter efficacement contre la radicalisation car Internet, là encore, ne connaît pas les frontières, ni même les cultures. Cette collaboration doit permettre aux États de lire la radicalisation de la même façon, avec les mêmes termes et les mêmes définitions. Elle doit, par la suite, être étendue plus largement au reste du monde et tout particulièrement aux États-Unis, principaux détenteurs des géants du numérique. C'est sur cette base de la collaboration entre les États que le numérique apparaîtra comme un véritable espace public, autrement dit un espace sécuritaire où le radicalisé, où qu'il se trouve, où qu'il agisse, pourra être neutralisé dans un temps très rapide.

RAPPORT DE TASK FORCE

# RADICALISATION [S]

JEUNES IHEDN

***AMBITIONS ET PROPOSITIONS***



## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #1**

#### **Dépolitiser le discours de lutte contre la radicalisation**

La lutte contre le phénomène de radicalisation est un projet sur le long terme et ne peut être pensé comme une réponse instantanée, à court terme. La mise en place de structures ou de programmes a un coût financier important et ne peut être efficace immédiatement. Les résultats sont perceptibles bien après le lancement, et un simple quinquennat parfois ne permet pas le recul nécessaire.

#### **Proposition 1**

Instaurer un plan décennal de lutte contre les radicalisations et les séparatismes, notamment à travers la mobilisation de méthodologies prospectives afin d'anticiper leurs évolutions et leurs incarnations dans les années à venir.

#### **Proposition 2**

Élargir le spectre couvert par la notion de « prévention de la radicalisation » à l'idée d'un processus et non pas d'une seule manifestation permettrait une meilleure prise de parole et une plus grande adhésion sur ce sujet. D'autre part, la concentration de l'action publique sur la lutte contre la radicalisation islamiste, en raison de son importance par rapport aux autres types de radicalisations, entraîne l'omission d'autres radicalités émergentes, notamment politiques. Ainsi, les Français tendent à être beaucoup moins sensibles aux radicalités d'extrêmes politiques (de gauche ou de droite), car ils ne sont pas - encore - ou peu concernés par des manifestations violentes associées, tandis que le phénomène est bien plus présent dans d'autres pays, notamment en Allemagne et aux États Unis.

## AMBITIONS ET PROPOSITIONS

### Proposition 3

La posture régulièrement contestée est celle d'adopter un discours sur les radicalités (celles-ci étant tangibles et visibles), plus que sur la radicalisation (processus que la puissance publique a aujourd'hui du mal à endiguer).

La lutte contre les séparatismes ne peut se faire autrement que par une lutte contre les radicalisations. Cette subtilité sémantique entre les deux notions appelle à assortir les actions de lutte contre les séparatismes de véritables investissements pour enrayer les processus de radicalisation, de façon neutre et dépassionnée, pour une meilleure acceptabilité sociale et un engagement national et commun.

### Ambition #2

#### Faciliter la coopération des acteurs à l'échelle territoriale

Si la coordination interministérielle sur la question de la radicalisation a été observable tout le long de notre étude, nous avons constaté un défaut de coopération des acteurs locaux en la matière. Les collectivités manquent d'espaces de discussions, d'échanges et de constructions. À cela s'ajoute un climat de défiance entre les acteurs politiques, les forces de l'ordre, les établissements scolaires et les acteurs de la politique de la ville. Pour que la lutte contre la radicalisation fonctionne, nous préconisons un certain nombre d'actions.

### Proposition 4

Initier des « audits de radicalité » à l'échelle locale. Des acteurs interministériels pourraient mettre en place une méthodologie solide, co-construite avec le monde académique orienté sur les sciences humaines ou d'autres disciplines (radicalisations, sociologie, anthropologie, éducation, urbanisme, numérique, etc.), les forces de l'ordre, les associations, les rectorats, les préfetures, etc., afin de proposer des outils aux collectivités territoriales visant à mener des audits de radicalité. Cela permettrait d'évaluer à l'échelle locale le niveau de sensibilité d'un territoire aux idéologies radicales et aux actes de violences et de mettre en place la stratégie idoine et axée sur un temps long pour les contrer. Si toutes les collectivités et régions de France s'attelaient à mener ces audits, cela pourrait alimenter le plan décennal de lutte contre les séparatismes et les radicalisations proposé plus haut. Cette proposition est portée par la conviction qu'une politique déclinée sur un phénomène aussi global que les radicalisation n'est pas efficace : sur cet enjeu il faut, à notre sens, faire du *bottom-up* plutôt que du *top-down*.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 5**

Dépêcher des coordinateurs interministériels dans les territoires pour gérer ces audits de radicalité, ou tout simplement promouvoir la coordination entre acteurs locaux.

### **Proposition 6**

Renforcer la responsabilisation des collectivités territoriales dans la prise en compte des radicalisations ainsi que le rôle des services municipaux dans le premier niveau de détection et de prévention.

### **Ambition #3**

#### **Monter en compétences sur la thématique des radicalisations**

Parmi les principaux griefs exprimés par les citoyens et les personnes que nous avons auditionnés, le fait qu'il existe un défaut de rigueur sémantique, de compréhension et de pédagogie sur la question des radicalisations revient fréquemment. Cela peut donner le sentiment qu'aucune ligne claire n'est définie ou que le phénomène est mal compris, ce qui sape la crédibilité des autorités sur le sujet. Il est donc indispensable de définir une ligne claire, digne du niveau de la puissance publique et non excluante. Le projet de loi sur les séparatismes incarne progressivement cela. Il est également indispensable de délivrer des rudiments théoriques aux acteurs politiques et aux agents publics pour éviter toute dérive.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 7**

Généraliser les formations des agents publics sur la radicalisation, notamment en matière de détection et de prise en charge. Les agents de terrain et tous ceux en contact avec le public (notamment dans les forces de l'ordre, les services sociaux et en milieu scolaire), sont soumis à une forte pression de la part de l'administration dans leur mission de détection des signes de radicalisation. Or, ils ne sont pas réellement formés à faire la distinction entre ce qui relève de la radicalisation et ce qui ne relève que d'un comportement ou d'une position intellectuelle sans danger pour l'ordre public. Il est donc nécessaire que des formations centrées sur les valeurs de la République et sur les politiques publiques associées à la lutte contre la radicalisation soient délivrées à l'ensemble de ces agents. Ils doivent être préparés et la puissance publique ne doit pas attendre qu'un problème émerge pour les instituer. Tout agent doit être concerné et l'intensité de la formation pourrait être réajustée en fonction du degré de radicalité du territoire dans lequel il opère. Face au nombre important d'agents, la mise en place de formations en ligne (générales ou spécifiques en fonction des métiers), la création de kits pour mener des ateliers à l'échelle locale ou encore des sollicitations d'experts divers diffusées sur des chaînes publiques (sur Dailymotion, YouTube ou encore sous forme de podcasts) participeraient ainsi à faire monter en compétences les principaux relais de l'État.

### **Ambition #4**

#### **Remettre la puissance publique au cœur et clarifier son positionnement en matière de valeurs**

La puissance publique semble être absente de nombreux espaces, alors qu'elle-même lutte contre les radicalisations. Nous appelons à une réaffirmation du rôle de l'État par sa présence géographique dans des espaces isolés, ainsi qu'à une affirmation et à une clarification des valeurs qui fondent la République dans une démarche pédagogique et non plus seulement déclamatoire. Il est également indispensable que l'État puisse créer des espaces d'échanges voire de débat autour de questions comme le fait religieux.

## AMBITIONS ET PROPOSITIONS

### Proposition 8

Remettre la puissance publique au cœur de certains espaces dans lesquels les institutions ont perdu du terrain face à d'autres acteurs privés ou associatifs. Le sentiment d'abandon et d'incompréhension par la puissance publique est le premier facteur de radicalisation par la recherche d'une alternative à l'absence de ces structures encadrantes. L'État se doit de répondre à la demande de la population concernant les besoins primaires : la santé, la sécurité, la justice et l'éducation. Il doit aussi continuer à s'investir dans les domaines tels que la protection de l'enfance, du suivi psycho-traumatique, de l'éducation et de l'encadrement des associations. Il est donc indispensable de donner aux collectivités les moyens de réinvestir les territoires perdus de la République, qu'ils s'agissent des espaces périurbains ou des ruralités.

### Proposition 9

Arrêter de craindre le fait religieux. La laïcité n'est pas une protection. Il est nécessaire d'avoir un champ politique efficace et non discriminant, qui reconnaît notamment le fait religieux et plus précisément l'islam comme une réalité de la société française contemporaine au même titre que les autres religions. En effet, la dimension théologique est au cœur des motivations des personnes radicalisées et de leur compréhension du monde. La théologie comme science du "discours sur le divin" est un lieu de débats et d'analyses qui doit être réinvesti dans les discours de prévention et d'éducation au même titre que la philosophie. Le déficit de culture théologique au sein de la société française ouvre la porte aux discours biaisés et tronqués qui sont ceux des propagandistes et prosélytes de tout ordre. Il est donc indispensable de mettre fin à une crispation très fréquente autour du fait religieux, systématiquement mis en opposition avec la laïcité et de pouvoir parler du fait religieux dans des espaces gérés par la puissance publique. Nier son existence et les débats qui le gangrènent laisse la place à d'autres acteurs.

### Proposition 10

Penser une alternative à la mobilisation des valeurs républicaines. En matière de contre-discours, les valeurs républicaines ne sont pas l'unique solution en matière de prévention et surtout de désengagement. En effet, si les individus se sont éloignés de ces valeurs, c'est qu'ils n'ont pas trouvé de réponse qui leur convenait et les satisfaisait. La simple opposition des valeurs républicaines à leur propre champ de valeur idéologique a peu de chance de susciter une réaction positive.

## AMBITIONS ET PROPOSITIONS

### Milieux scolaire et sportif

#### Ambition #5

**Rassembler, améliorer et développer en profondeur les outils pédagogiques à disposition du corps professoral mais également pour tous les personnels exerçant au sein d'une structure éducative et sportive**

De nombreux outils pédagogiques existent déjà et sont mis à disposition des enseignants, mais aucune doctrine claire et établie n'est transmise pour les aider à guider leurs choix pour leur permettre d'appliquer une réelle politique éducative afin de lutter contre la radicalisation violente et de leur permettre la transmission égalitaire des valeurs de laïcité sur le territoire. De plus, les personnels en lien avec les élèves, tels que les éducateurs, les personnels de cantines ou les chauffeurs de bus sont souvent délaissés face à la menace des radicalisations. Les acteurs du sport (encadrants, surveillants, élus, bénévoles, gardiens des gymnases, etc.) semblent également souffrir d'un manque d'information et de formation à la prévention de la radicalisation.

#### Proposition 11

La création de la mallette pédagogique « Marianne » à disposition de tout le corps professoral, des acteurs du milieu sportif mais également des personnels exerçant au sein des structures éducatives comme citées précédemment. Le contenu de cette mallette, très complète et mêlant par chapitre les différentes thématiques sensibles vis-à-vis des élèves, va bien au-delà de la lutte contre la radicalisation. Elle abordera également la laïcité, la lutte contre les violences, le racisme et l'antisémitisme, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les violences sexuelles et la liberté d'expression. Cependant nous préconisons un usage par chapitre et par thématique simplement car les problématiques, les approches et les méthodologies sont très différentes entre la lutte contre la radicalisation et l'apprentissage de la laïcité. Le contenu sera très riche et varié avec des éléments à la fois pour les éducateurs et pour les élèves : liste des livres, reportages, films, conférenciers ou intervenants extérieurs, rapports, travaux et propositions de mise en situation pratique pour éveiller les sens de nos enfants. Les utilisateurs verront aussi un regroupement d'informations, de notes et de formations déjà existant mais aujourd'hui très dispersé, tel que le *vademecum* de laïcité, des ressources et articles de presse actualisés pour cerner le problème dans le temps. La richesse de cette mallette permettra aux éducateurs de garder une part de liberté de choix tout en respectant un minimum horaire chaque année, couplé à des temps forts nationaux pour marquer l'égalité sur le territoire. Le matériel de formation produit par l'Observatoire de laïcité et le Ministère de l'Intérieur, pourrait être utilisé à ces fins.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

La formation obligatoire continue sur les sujets des radicalisations et de la laïcité est très insuffisante dans le corps professoral et dans le milieu sportif, et très inégalitaire pour les personnels extérieurs qui dépendent des municipalités, départements ou régions.

### **Proposition 12**

Nous proposons de rendre une formation obligatoire, uniforme et continue sur deux grands axes distincts, laïcité d'une part et lutte contre la radicalisation d'autre part pour tous les personnels touchants de près ou de loin à des enfants : chefs d'établissements, enseignants, CPE, éducateurs sportifs, chauffeurs de bus, personnels de cantines, éducateurs (BAFA, BAFD, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, futurs CPJEPS). Chaque année, elle sera sanctionnée par une attestation de réussite et de renouvellement, au même titre que les formations annuelles de lutte anti-blanchiment dans le secteur assurantiel. Les outils numériques nous permettent aisément de réaliser cette formation annuelle en ligne.

L'instruction du fait religieux doit être vue autrement, avec nécessairement une aide pédagogique, technique et pratique pour les enseignants.

### **Proposition 13**

Coupler l'instruction du fait religieux avec les notions de laïcité, et faire intervenir auprès des enfants des aumôniers militaires pluralistes, théologiens et acteurs institutionnels et associatifs sur le sujet. Le but est de parler sans tabou et avec clarté pour la compréhension d'une notion spécifique pour nos enfants.

Le temps périscolaire est malheureusement sous utilisé sur le territoire national et encore une fois les usages de ce temps sont très disparates. L'Éducation nationale a mis en place des plans mercredi et des cités éducatives animées par des principaux de collège dans des quartiers sensibles pour un budget de plus de 100 millions d'euros et occuper le temps périscolaire. La ville de Cannes a été précurseur sur ce dispositif depuis 2017 avec le 100% Éducation Artistique et Culturelle qui donne à tous les enfants de la ville une approche de la culture obligatoire par l'art ou la musique.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 14**

Augmenter significativement les heures de classe pour l'Éducation Civique et Morale et un apprentissage de la philosophie dès le plus jeune âge. L'accès à la culture, le sport et la pratique artistique et musicale sur le temps périscolaire doit être étendu à tout le territoire de manière égale et obligatoire. C'est une source sans limite d'émancipation pour nos enfants.

### **Proposition 15**

Distiller davantage l'enseignement civilisationnel à travers l'ensemble des matières à l'école.

### **Proposition 16**

Dans la continuité de la préparation de la réforme du CAPES prévue en 2021, nous souhaitons une place prépondérante dans le recrutement des enseignants de la qualité pédagogique en renforçant clairement les oraux, mises en situation et tests psychotechniques orientés sur cette qualité essentielle. Dans le même temps, nous proposons une épreuve dite des « valeurs républicaines » sur un sujet d'actualité sensible afin d'évaluer le futur enseignant qui transmettra, tout au long de sa carrière, les valeurs de notre Nation, avec la liberté qu'il entend.

## AMBITIONS ET PROPOSITIONS

### Ambition #6

**Lutter contre les facteurs aggravants des radicalisations à la source, en appliquant un contre discours efficace, un apprentissage rigoureux des réseaux sociaux porteurs de fake news ou de complots.**

#### Proposition 17

Au même titre que les notes mensuelles de la DGSI auprès des entreprises françaises sur la contre ingérence économique qui relatent les dernières actions sensibles sur le sujet couplées à un certain nombre de préconisations, nous souhaitons la mise en place d'une note mensuelle émise par le ministère de l'Éducation nationale rassemblant les phénomènes récents de radicalisation, d'atteinte à la laïcité ou recensant les nouveaux outils et canaux de communication utilisés par les jeunes, couplés également de préconisations effectives. Une fois de plus, tous les enseignants, éducateurs et personnels exerçants auprès de nos enfants seront destinataires de ces précieuses informations qui rappellent également le contexte et évitent de tomber dans la routine ou l'ignorance.

Nous avons tous le souvenir d'intervenants extérieurs lors des années collège-lycée concernant la prévention routière, avec parfois des policiers, gendarmes ou parents d'un enfant décédé d'un accident venant apporter des témoignages émouvants et glaçants. Nous devons proposer à nos enfants des temps de prévention en dehors de la salle de classe avec des intervenants neutres.

#### Proposition 18

Renforcer les interventions sur les radicalisations ou sujets associés (fake news, violences, théories du complot) de la police, de la gendarmerie, d'associations de victimes, de journalistes, psychologues, juges, et même des repentis afin d'avoir une approche globale, mêlant discours institutionnel, coercitif, philosophique et évitant « l'héroïsation » des terroristes. Une liste présente dans la mallette pédagogique permettra d'identifier plus facilement des intervenants par région ou par catégorie. Un court examen viendra sanctionner le dispositif, au même titre que le BSR pour l'apprentissage routier, qui engagera l'élève moralement sur la réflexion et la mise en œuvre des valeurs et lois républicaines.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

Les parents sont bien souvent non impliqués ou démunis dans la lutte contre les radicalisations et la masse d'informations très inquiétantes qui pullulent sur les réseaux sociaux, dans les cours d'école ou dans les rues après l'école.

### **Proposition 19**

Nous souhaitons réinvestir pleinement les parents dans la démarche du contre-discours et de la vigilance des réseaux sociaux à la maison par la diffusion d'une fiche mensuelle de conseils d'utilisation et de vigilance visant à protéger leurs enfants. Il est évident que des parents porteurs eux-mêmes d'un contre-discours ne joueront pas le jeu. Nous préconisons la présence obligatoire d'un des parents ou représentants légaux des enfants lors de réunions semestrielles, réunissant les enseignants mais également l'ensemble du corps pédagogique de l'établissement, autour d'une conférence-débat animée par le chef d'établissement..

Les établissements hors contrat et les enseignants qui s'y attachent nous semblent sous contrôlés au regard des fondamentaux primordiaux à diffuser auprès de tous les enfants de manière égalitaire.

### **Proposition 20**

Renforcer les contrôles des établissements sur les questions de laïcité et de transmission des valeurs de la République, et non pas seulement sur la partie des programmes scolaires comme c'est le cas aujourd'hui. Il faudrait également incorporer le contenu de la mallette Marianne évoquée précédemment au sein du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et par conséquent les mêmes règles qui s'y rattachent.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #7**

**Établir un dispositif de suivi des radicalisations plus vertical, plus lisible et moins contraignant pour les personnels enseignants et exerçants au sein d'établissement scolaire.**

Nous constatons que de nombreux dispositifs de remontée d'informations et de protocoles existent mais qu'ils restent, malheureusement inégaux. En effet, pour le corps professoral, ces derniers se confondent. Aussi, face à des cas de radicalisation, les enseignants ne semblent pas toujours connaître les procédures et identifier les personnes adéquates à contacter. Aucun ne connaît le référent radicalisation académique. Pour les personnels complémentaires : surveillants, personnels de cantines ou chauffeurs de bus, ils sont gérés par leurs collectivités et la prise en charge en matière de remontée de l'information et du traitement sont très différentes selon les collectivités.

### **Proposition 21**

Améliorer la visibilité et l'identification du référent radicalisation académique, notamment par la formation au sein des INSPE. Ce référent doit être connu de tous, être unique à la fois pour les enseignants, le personnel intervenant dans les établissements scolaires ou les éducateurs en périscolaire. Cet interlocuteur doit donc être identifié et mis en commun entre le ministère et les collectivités pour tout ce qui touche de près ou de loin à nos enfants en matière de radicalisation. Sa présence sur le terrain, même inopinée et sans alerte particulière, doit être régulière et soutenue.

### **Proposition 22**

Unifier le processus de circulation de l'information suite à un cas de radicalisation par cet interlocuteur unique qui se charge à la fois de la remontée, du traitement, du conseil auprès des enseignants/éducateurs/personnels et la solution prise en compte par le pouvoir public et mise en place par l'acteur de terrain concerné.

## AMBITIONS ET PROPOSITIONS

### Proposition 23

La protection à la fois par la justice et par le soutien moral et politique est nécessaire, nous proposons la création de délit d'entrave à l'enseignement qui sera lourdement sanctionné pénalement, pécuniairement et avec la participation de stages obligatoires « valeurs de la République » et laïcité.

### Proposition 24

Nous souhaitons la création d'un protocole clair et officiel entre tous les établissements scolaires, également ceux hors contrat, ou centres éducatifs, sportifs, en lien avec l'enfance, et les services de police et de gendarmerie territorialement compétents pour répondre à un besoin d'urgence en cas de radicalités violentes.

### Ambition #8

#### **Élaborer une politique globale de prévention de la radicalisation dans le milieu sportif**

Si un certains nombres d'acteurs du sport (1) sont soumis au respect du principe de neutralité, il en va différemment des clubs sportifs professionnels, des sportifs professionnels et des clubs de sport amateur, structurés en associations (personnes privées) n'exerçant pas de mission de service public. Leur personnel (salariés et bénévoles) n'est donc pas soumis au respect de la neutralité. Cette situation prive de la possibilité d'élaboration d'un cadre général et cohérent en lien avec l'Éducation nationale. Pourtant, force est de reconnaître au sport des valeurs éducatives.

Alors que la France accueillera en 2024 les Jeux Olympiques et paralympiques, la reprise de la règle 50 du Comité international olympique, qui impose la neutralité dans le sport dans les statuts des fédérations, serait un geste fort. En effet, nous notons qu'aujourd'hui, en France, seule la fédération de football a repris ce principe dans ses statuts.

(1) Les personnes travaillant dans le champ du sport au niveau de l'administration centrale mais aussi déconcentrée et décentralisée, ainsi que les personnes travaillant pour les structures sportives exerçant une mission de service public comme les fédérations sportives et/ou leurs organes déconcentrés et/ou leurs ligues.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 25**

Étendre le principe de neutralité à l'ensemble des clubs sportifs professionnels et amateurs par le biais d'une clause de neutralité dans leur règlement intérieur.

### **Proposition 26**

Inscrire la règle 50 du Comité international olympique dans les statuts des fédérations sportives.

### **Ambition #9**

#### **Accroître le contrôle de l'État sur les structures sportives**

En réinstaurant « l'agrément sport » au niveau départemental, les préfets seraient dotés d'un levier de police administrative efficace pour exercer leurs missions de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation. Sur le plan local, cette coercition administrative permettrait d'alerter les élus et les organes déconcentrés des fédérations des dangers générés par un club pointé par l'autorité préfectorale.

Il est indispensable d'intégrer des personnels du milieu du sport (Jeunesse et sport), fins connaisseurs des codes de la discipline et du terrain, dans les instances telles que les GED et les CPRAF afin d'apporter une analyse fine de la situation et de la contextualiser.

Le Service national d'enquêtes administratives de sécurité (SNEAS), qui vérifie les antécédents de personnes travaillant dans des secteurs particuliers (sécurité ou défense par exemple), mériterait d'étendre son criblage aux personnels du milieu sportif en contact avec les publics jeunes.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 27**

Rétablir l'autorité préfectorale en redonnant aux préfets la compétence pour délivrer « l'agrément sport » à toutes les associations sportives, affiliées ou non à une fédération.

### **Proposition 28**

Intégrer les personnels du milieu du sport dans les instances telles que les GED et les CPRAF.

### **Proposition 29**

Supprimer les subventions de l'État et des collectivités territoriales, de façon systématique, aux structures sportives incitant au séparatisme ou à la radicalisation de ses membres.

### **Proposition 30**

Étendre la compétence du SNEAS aux éducateurs sportifs qui sont en contact, en raison de leurs fonctions, avec des jeunes.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #10**

#### **Sensibiliser et former les acteurs du sport à la laïcité et au phénomène de radicalisation.**

Seule une connaissance fine du phénomène de radicalisation par l'ensemble des acteurs du sport et une bonne compréhension du rôle à tenir de chacun doit permettre d'adopter les bons comportements et les bons réflexes pour agir chacun en fonction de ses compétences et de son niveau de responsabilités. C'est pourquoi il convient de sensibiliser et d'insister sur la formation à la laïcité et au phénomène de radicalisation.

#### **Proposition 31**

Créer des formations obligatoires par le biais de modules « détection et prévention de la radicalisation » dans la formation initiale et continue de l'ensemble des acteurs du sport (encadrants, éducateurs, élus, bénévoles, gardiens des gymnases etc), pour la validation et le recyclage des diplômés au maximum tous les deux ans.

#### **Proposition 32**

Recruter des volontaires en service civique au sein des structures sportives, spécialement formés comme ambassadeurs de la prévention de la radicalisation et de la laïcité pour œuvrer autour de ces thématiques.

## AMBITIONS ET PROPOSITIONS

### Univers carcéral

#### **Ambition #11**

#### **Renforcer les dispositifs d'évaluation et la prise en charge dans les quartiers étanches.**

Le nombre de femmes identifiées comme radicalisées, en augmentation régulière ces dernières années, interroge sur l'absence de dispositifs semblables aux QER et QPR à leur égard. Dès lors, nous préconisons la création, le plus rapidement possible, de QER et QPR dédiés aux femmes. Aussi, un passage en QER perd de son sens et de son efficacité au regard de l'adhésion d'un prévenu, surtout lorsque la temporalité est proche de son procès.

Dans le même sens, afin de renforcer l'adhésion des personnes détenues au dispositif d'évaluation en QER et de prise en charge en QPR, il est opportun de maintenir leur accès à l'enseignement, à la formation et au travail durant la période de placement dans ces quartiers, dans lesquels ces opérateurs et partenaires peinent parfois à intervenir.

Enfin, la formation des personnels pénitentiaires et des intervenants en milieu carcéral de façon pluridisciplinaire (personnels de surveillance, CPIP, binômes d'éducateurs spécialisés et de psychologues de soutien à la prévention de la radicalisation violente) doit perdurer (formation initiale et continue). Elle permet de comprendre davantage les missions de chacun pour mieux travailler ensemble sur le temps long. Aussi, le croisement de regards aide à avoir l'analyse la plus fine possible dans le cadre des évaluations pluridisciplinaires.

#### **Proposition 33**

Créer des dispositifs QER et QPR dédiés aux femmes identifiées comme radicalisées et développer des programmes spécifiques au regard de leur implication croissante dans les filières terroristes

#### **Proposition 34**

Éviter le placement de personnes prévenues en QER, a fortiori durant l'année qui précède leurs procès.

## AMBITIONS ET PROPOSITIONS

### Proposition 35

Coordonner l'action de l'Éducation nationale, des conseils régionaux et des Services de l'Emploi Pénitentiaire afin de poursuivre les interventions auprès des détenus durant la période d'évaluation et de prise en charge en quartier étanche.

### Proposition 36

Poursuivre et accentuer la formation commune des différents corps de personnel de l'administration pénitentiaire, afin de favoriser le travail en pluridisciplinarité.

### Ambition #12

#### **Renforcer le contre-discours pour amorcer le désendoctrinement.**

La mobilisation de « Grands témoins », pouvant compter des personnes ayant renoncé à leur idéologie radicale, des familles d'auteurs ou de victimes, ou toute personne dont le témoignage permettrait de recréer de l'empathie et initier un travail sur les émotions, peut constituer un accompagnement utile dans le sens du désengagement.

Des campagnes similaires à celles-ci existent au Canada « Et si j'avais tort ? J'en parle, j'apprends ! » et le système du théâtre-forum pourraient être utilement développés au sein du milieu carcéral. En effet, cela permettrait, entre autres, de promouvoir des aptitudes favorisant le processus de désistance et le développement d'un esprit critique considérés comme des facteurs de protection face aux discours radicalisants et extrémistes menant à la violence.

### Proposition 37

Créer un pôle « Grands témoins » dépendant de l'administration pénitentiaire pour renforcer le contre-discours.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 38**

Utiliser des extraits de témoignages émanant de procès pour fonder le contre-discours.

### **Proposition 39**

Créer des campagnes de sensibilisation à destination des détenus en mettant en place des ateliers d'analyse des médias, de développement de l'esprit critique et de développement des cours d'éducation aux médias et aux informations.

### **Ambition #13**

#### **Construire des programmes de désengagement de la violence pendant et après la peine.**

La sortie et la réinsertion des détenus radicalisés posent un défi considérable à l'administration pénitentiaire. Toutes les mesures destinées à réintégrer les individus radicalisés doivent commencer dès le début de la peine, qu'elle se déroule en détention ou en milieu ouvert. Il est indispensable d'impliquer véritablement l'individu et de lui redonner le sentiment d'un pouvoir d'action visant à se réinsérer et à ne pas basculer de nouveau dans la violence et la délinquance. Pour favoriser ce retour progressif à la vie en société, le développement de programmes d'accompagnement obligatoires devra s'appuyer sur un réseau partenarial solide et diversifié (travailleurs sociaux, entreprises, associations, coachs sportifs, etc.) et permettra ainsi de préparer l'après-peine.

### **Proposition 40**

Offrir des espaces de conflictualisation à l'intérieur de la prison par le biais de groupes de travail de détenus, afin qu'ils ne soient plus simples utilisateurs du savoir, mais producteurs du savoir.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 41**

Développer le recours au travail d'intérêt général (TIG) pour les DCSR afin de leur offrir une idée du sens du service public et de favoriser leur réinsertion.

### **Proposition 42**

Renforcer le recours aux Programmes de Prévention de la Radicalisation Violente (PPRV) en détention et en milieu ouvert, en harmonisant et en capitalisant les pratiques au niveau national, par la création d'une mallette pédagogique à destination des professionnels. Elle sera régulièrement alimentée par de nouveaux ateliers ou expérimentations, dont les bilans ont été concluants, à l'instar du spectacle "Lettre à Nour" de Rachid BENZINE, ou l'utilisation d'outils tels que le théâtre-forum.

### **Proposition 43**

Préparer l'après-peine : associer le SPIP en milieu ouvert et le réseau associatif, pour permettre la continuité de la prise en charge à l'issue de la peine. Ces actions conjointes pourraient s'inspirer des "Cercles de Soutien et de Responsabilité", mis en œuvre au Canada et en France auprès des auteurs d'infractions sexuelles, visant à contrer l'isolement social et ainsi prévenir les risques de récurrence, ou encore de dispositifs de mentorat développés au Royaume-Uni ou au Canada.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #14**

**Encourager le déploiement des médiateurs du fait religieux dans le milieu carcéral.**

Il conviendrait de cesser de présenter l'aumônerie comme un outil de prévention de la radicalisation. En effet, il est nécessaire de recruter des acteurs ayant de fines connaissances du fait religieux ainsi qu'une maîtrise de la psychologie du public sous main de justice. En Allemagne, l'association Violence Prevention Network mise sur les travailleurs sociaux actifs dans la communauté musulmane et l'intervention d'islamologues dans les prisons pour semer des interrogations dans la tête des personnes radicalisées.

### **Proposition 44**

Redonner à l'aumônier sa mission principale : l'accompagnement spirituel.

### **Proposition 45**

Accentuer le recrutement de médiateurs du fait religieux et l'intervention d'islamologues au sein des prisons.

### **Proposition 46**

Déployer les interventions de médiateurs du fait religieux sur l'ensemble des structures pénitentiaires du territoire.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #15**

**Étendre les savoirs-faire aux autres formes de radicalités susceptibles de mener à la violence.**

Au regard de la montée à l'étranger comme en France, d'autres formes d'idéologies susceptibles de mener à la violence (ultra droite, ultra gauche, incels), il nous paraît essentiel d'étendre les modalités de prise en charge de personnes radicalisées, développées par l'administration pénitentiaire comme par le programme PAIRS, à d'autres formes de radicalisation.

Aussi, il serait nécessaire de décliner des programmes analogues, tout en veillant à ne pas mélanger les publics pris en charge. Il convient également de donner la possibilité de montrer l'efficacité de ces programmes par le biais d'outils d'évaluation.

#### **Proposition 47**

Évaluer les dispositifs existants (QER/ QPR/ PAIRS etc.).

#### **Proposition 48**

Ouvrir les modalités de prise en charge à d'autres types de radicalités.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Espace numérique**

#### **Ambition #16**

#### **Aligner le dispositif législatif concernant l'espace numérique à l'évolution d'Internet.**

Le dispositif législatif concernant l'espace numérique n'est pas adapté et n'a pas su suivre l'évolution fulgurante d'Internet. Les dispositions législatives ne reflètent plus la réalité du terrain et cela privilégie les grands acteurs d'Internet qui jouissent ainsi d'une liberté qu'ils ne devraient pas avoir au vu de cet enjeu. Il est nécessaire de le réaligner avec les enjeux actuels en matière de radicalisation.

#### **Proposition 49**

Afin d'accroître la responsabilité des acteurs privés d'Internet, nous proposons que l'État mette en place un texte contraignant de bonne conduite et de lutte contre la radicalisation vis-à-vis des différents réseaux sociaux et plateformes d'Internet. Les acteurs privés d'Internet devront ainsi mettre en place des outils pour lutter contre la radicalisation sur leur plateforme, sous peine d'une sanction pénale/financière.

#### **Proposition 50**

Afin d'accroître là encore la responsabilité des acteurs privés d'Internet, nous proposons de mettre en place un système de récompense pour les acteurs « modèles ». Lorsqu'une plateforme sur Internet met en œuvre de nombreux outils pour lutter contre la radicalisation, tout en collaborant avec les autorités publiques sur ce domaine (notamment en levant l'anonymat d'internautes ambassadeurs de discours radicaux violents), et apparaît être dans les lignes des politiques publiques, elle devra être valorisée pour cette prise de responsabilité. On récompense et met en lumière le comportement exemplaire d'une plateforme Internet (un label, une certification, etc.).

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 51**

Afin d'accroître la collaboration entre les acteurs d'Internet et l'État, nous proposons que soit établi par l'État un texte contraignant, qui imposerait à toutes les plateformes exerçant sur le territoire français de collaborer sans réserve avec les autorités publiques dans la lutte contre la radicalisation.

### **Proposition 52**

Afin d'accroître la collaboration entre les associations et l'État, nous proposons que soit accordé un véritable budget à des associations sagement sélectionnées pour leurs idées et projets dans la lutte contre la radicalisation au sein du numérique.

### **Proposition 53**

Afin d'accroître la collaboration entre les différents États membres de l'Union européenne, nous proposons que soit mis en place un texte européen contraignant, qui établirait officiellement les définitions des termes de la radicalisation. De plus, il imposerait à chaque État membre une collaboration sans réserve dans le domaine du numérique pour la lutte contre la radicalisation. Il permettrait également de faciliter les échanges d'informations entre les États membres. Nous proposons aussi que ce type de texte soit mis en place au niveau international, prioritairement avec les États-Unis.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #17**

#### **Promouvoir un civisme et une citoyenneté numérique**

Il existe un manque de civisme numérique et un sentiment d'impunité renforcé sur Internet qui favorisent la prolifération des contenus de propagande. Les internautes n'hésitent pas à partager des contenus avec insouciance, leur donnant davantage de visibilité, ou vont à défaut s'abstenir de signaler.

#### **Proposition 54**

Il semble incontournable de sensibiliser les jeunes esprits à ces sujets, à la fois pour encourager leurs esprits critiques (peu importe la radicalisation concernée), et pour favoriser un civisme numérique (un contenu de propagande n'est supprimé que s'il est signalé, et surtout n'est efficace que s'il est partagé). Pour ce faire, il faudrait intégrer aux cours existants, au collège et au lycée, une sensibilisation à la radicalisation et à la citoyenneté numérique (avec un support en ligne comme un Mooc, par exemple).

#### **Proposition 55**

Si le Service national universel (SNU) se pérennise, il serait nécessaire d'intégrer la citoyenneté numérique à une formation théorique avant ou pendant le SNU, en faisant appel à des intervenants experts sur ces différents sujets.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #18**

#### **Occuper l'espace numérique pour contrer les modèles radicaux**

L'espace médiatique est mal occupé concernant la radicalisation. En effet, il est encore difficile de mettre en avant des repentis, des proches de radicalisés, d'accorder du temps d'audience à des personnes qui ne sont pas "irréprochables", alors même qu'elles pourraient avoir un discours plus percutant et pertinent. Au jeu du contre-discours ou du contre-modèle, l'État doit occuper l'espace et s'appuyer sur des relais pertinents.

### **Proposition 56**

Mettre à disposition davantage de vidéos de formats courts, dynamiques, non estampillés "propagande étatique" sur les sujets tendancieux, avec des intervenants légitimes, pour apporter des réponses factuelles et déconstruire chaque discours de propagande qui séduit facilement. L'idée serait de jouer entre autres sur le référencement et l'algorithme (contenu proposé), dans la mesure du légalement permis, afin que ces vidéos soient de bonne visibilité. L'intervention conjointe de savants religieux, économiques, sociologiques (selon le thème de la vidéo) et de témoins directs (victimes, repentis) pourrait être efficace.

### **Proposition 57**

Décliner la stratégie communicationnelle de l'État et faire en sorte que des relais de la société civile (associations, influenceurs, etc.) se l'approprient afin d'avoir un impact sur les communautés d'internautes.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #19**

#### **Renforcer les dispositifs existants et les faire connaître**

Les dispositifs dans le numérique restent aujourd'hui très maigres, voire dépassés, face à l'évolution de l'internet et à des menaces associées toujours plus importantes et hétérogènes. Les dispositifs actuels sont politisés, pensés exclusivement par les pouvoirs politiques et le plus souvent détachés de la réalité du terrain. A cela, s'ajoute un véritable manque de pédagogie et de communication à l'endroit des usagers face aux dangers existant dans l'espace numérique et sur les connaissances nécessaires à acquérir pour s'en prémunir. L'Etat doit ainsi renforcer les dispositifs existants mais aussi les faire connaître.

#### **Proposition 58**

Augmenter les efforts financiers et humains, à la fois pour PHAROS et pour les associations ayant un impact positif dans les efforts de prévention de la radicalisation.

- Un recrutement massif est nécessaire au niveau étatique pour débarrasser autant que possible les réseaux numériques des contenus de propagande.
- Déployer le champ de compétences dont disposent les acteurs régaliens (qu'il s'agisse du CIPDR en les poussant à diriger leur action vers des actions numériques plus précises, ou de la plateforme PHAROS). Il s'agirait d'agents spécialistes des sciences comportementales et des parcours usagers (dans une logique de détection et de contre-discours), de sociologues, d'acteurs du renseignement pour la plateforme PHAROS, etc. Pour cela, un effort massif sur l'attractivité de l'État (marque, mission, rémunération, carrière) doit être réalisé.

#### **Proposition 59**

Mesurer la lutte contre la radicalisation en ligne, l'expliquer et la communiquer au citoyen. Cela aura pour double effet de rassurer le citoyen sur la gestion des contenus en ligne et la détection de processus de radicalisation. La pédagogie lui permettra à son tour de renforcer sa vigilance en ligne.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Proposition 60**

Accentuer l'approche multicanal et travailler avec d'autres acteurs (associatifs, sportifs, de loisirs, éducatifs, religieux) comme relais pour identifier les parcours de radicalités notamment en ligne. L'État doit se positionner à un niveau stratégique et laisser la main à des acteurs de terrains pour qu'ils puissent sensibiliser à leur échelle respective.

### **Ambition #20**

#### **Assurer la performance numérique de l'État en matière de prévention de la radicalisation**

La justice se doit d'être irréprochable aujourd'hui au regard de la croissance des radicalités dans l'espace numérique.

### **Proposition 61**

Doter de compétences solides les acteurs de la justice en France est indispensable. A minima, aux fins d'assurer la bonne application des dispositions sur l'ensemble de la chaîne judiciaire, il convient d'améliorer la formation des magistrats pour une montée en compétences des agents publics sur les enjeux numériques.

### **Proposition 62**

S'interroger sur la faisabilité de création d'un fichier d'individus radicalisés en ligne. Si cette proposition se heurte à de nombreux règlements et droits comme le droit à l'oubli, elle mériterait d'être étudiée.

## **AMBITIONS ET PROPOSITIONS**

### **Ambition #21**

#### ***Aborder la radicalisation en ligne comme un processus et non pas comme une idéologie***

Le radicalisme islamiste est celui qui préoccupe le plus les électeurs, et donc les politiques et le Législateur, ce qui laisse un espace de liberté aux autres mouvements radicaux. En ligne, nous recommandons aux plateformes ainsi qu'aux autorités compétentes de ne pas négliger les autres mouvements radicaux qui gagnent du terrain (notamment avec le contexte COVID) et peuvent se révéler violents. Le recul sur l'attitude des radicalisés sur les réseaux sociaux se fait souvent a posteriori. Il est important d'identifier des « patterns » de personnes radicalisées en ligne afin d'apporter une réponse pragmatique au phénomène.



## Task Force Radicalisation[s]

**POUR ALLER PLUS LOIN**

**Non exhaustives, nous vous formulons quelques recommandations pour vous initier à la thématique.**

**LIRE**

*Les plastiqueurs. Une histoire secrète de l'extrême droit violente*, de Frédéric Charpier  
*Les Ingouvernables: de l'extrême gauche utopiste à l'ultragauche violente, plongée dans une France méconnue*, d'Eric Delbecque  
*Nour, pourquoi n'ai-je rien vu venir ?*, de Rachid Benzine

**REGARDER**

Le ciel attendra, de Marie-Castille Mention-Schaar  
 Le Jeune Ahmed, des frères Dardennes  
 Ne m'abandonne pas, de Xavier Durringer  
 Double Je, du Service enfance jeunesse de la ville de Canteleu & La boutique à films  
 Tu iras au paradis, court-métrage, de Rost et Thomas Keumurian  
 Khalifat  
 Unorthodox

**ÉCOUTER**

« Terrorisme et radicalisation », sélection d'émissions sur France culture  
 « Comprendre la radicalisation », sur France culture  
 « La radicalisation, un mal démocratique », sur France culture

**SE FORMER**

LE CNAM | Certificat de spécialisation Prévention de la radicalisation  
 CIPDR | Formation à la prévention de la radicalisation  
 Observatoire de la laïcité | MooC « Les clés de la laïcité », Formations « Laïcité et Valeurs de la République », Fiches pratiques

## **LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES**

***Nous tenons à préciser que, compte tenu de la thématique sensible de notre rapport, certaines personnes auditionnées ont préféré garder l'anonymat. Dès lors, elles ne figurent pas sur la liste suivante.***

**Séraphin ALAVA**, Chercheur, expert de la chaire Unesco de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent  
| Université Toulouse II Jean Jaurès

**Achraf BEN BRAHIM**, Auteur en sciences politiques, auteur de "L'Emprise" | Indépendant

**Mourad BENCHELLALI**, Educateur, Grand témoin | Société civile

**John BENMUSSA**, Sous-Préfet, conseiller en charge de la prévention de la délinquance et de la promotion de la citoyenneté auprès de la Ministre déléguée, chargée de la citoyenneté | Ministère de l'Intérieur

**Laurence BINDNER**, Fondatrice associée | Jihadoscope

**Alain BIROT**, Ancien président de la CHINS s'occupant des affaires de terrorisme à la CA de Paris | CHINS

**Laurent BONELLI**, Enseignant-chercheur en science politique, co-auteur avec Fabien Carrié de "La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français." | Université Paris-Nanterre

**Paul BOONE**, Chargé de mission | Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Farid BOUNOUAR**, Directeur Prévention, Sécurité et Citoyenneté et Coordonnateur du CLSPDR - radicalisation |  
Mairie de Sarcelles

**Nordine BOURABAA**, Assistant spécialisé en prévention de la radicalisation, TJ de Bobigny | Ministère de la Justice

**Dounia BOUZAR**, Docteur en anthropologie et fondatrice du CPDSI | CPDSI

**Géraldine CASUTT**, Sociologue | EHESS

**Médéric CHAPITAU**, Sociologue, notamment sur radicalisation dans le sport | Université Paul Sabatier

**Mohammed CHIRANI**, Médiateur du fait religieux, essayiste, membre de la MLRV de l'administration pénitentiaire |  
Ministère de la Justice

**Aïcha CHTOUKI**, Attachée d'administration de l'Etat, chef de section juridique à la direction des ressources et des compétences de la police nationale | Ministère de l'Intérieur

**Bartolomeo CONTI**, Sociologue spécialiste de la radicalisation | EHESS

**Xavier CRETTEZ**, Politologue, auteur de "Soldats de Dieu", a mené une recherche-action en détention | CNRS/UVSQ

**Jacques DALLEST**, Procureur général auprès de la CA de Grenoble | CA Grenoble

**Eric DIARD**, Député des Bouches-du-Rhône, membre de la commission des finances et co-rapporteur de la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation | Assemblée Nationale

**Thierry DONARD**, Conseiller politique pénitentiaire auprès du Ministre | Ministère de la Justice

**Cindy DUHAMEL**, Psychologue, chargée de mission prévention de la radicalisation | Département de la Seine  
Maritime

**Julia EBNER**, Chercheur, Conseillère en contre-terrorisme auprès des Nations Unies | Institute for Strategic Dialogue

## Task Force Radicalisation[s]

**LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES**

**Anne-Marie FAUVET**, Directrice | Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux (AGASEF)

**Jérôme FERRET**, Sociologue | EHESS

**Claire de GALEMBERT**, Sociologue, se penche sur aumônerie pénitentiaire musulmane, grille de détection du prosélytisme | CNRS

**Florent GATHERIAS**, Psycho criminologue | OCRVP

**Lucile GAUTHIER**, Directrice du programme | PAIRS Marseille

**Jean GONIE**, Directeur Europe de politique publique | Snapchat

**Farid GRINE**, Aumônier responsable du culte musulman à Fleury-Mérogis, médiateur du fait religieux pour le programme PAIRS | MA de Fleury-Mérogis

**Thibault GUIROY**, Responsable des relations institutionnelles | Google

**Olivier HANNE**, Chercheur, Islamologue | Université Aix-Marseille

**Marc HECKER**, Chercheur à l'IFRI, auteur de la recherche "137 nuances de terrorisme" | IFRI

**Nicolas HENIN**, Journaliste, Consultant, expert de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et du radicalisme violents | Indépendant

**Hasna HUSSEIN**, Sociologue, Directrice de l'association de prévention de l'extrémisme violent | PREVA.NET

**Diane LEVEQUE**, Sociologue, Conseillère technique à la sécurité et à la radicalisation | Mairie de Cannes

**Violaine LOCHER**, Chargée de mission appui territorial et contre-discours/théâtre | SG-CIPDR

**Barbara LOYER**, Politologue, spécialiste de l'ETA | Institut français de géopolitique

**Moncef MAGRI**, Directeur politique de la ville de Vernouillet (28), éducation, citoyenneté | Collectivité territoriale

**Patrick MARIATTE**, Commandant de la section internet | Plateforme PHAROS

**Abdelghani MERAH**, Grand Témoin | Société civile

**Jean-Michel MIS**, Député de la Loire, membre de la commission des lois et membre du Conseil national du numérique et de la Commission supérieure du numérique et des postes | Assemblée Nationale

**Cynthia MONFOUGA**, Chef de bureau protection de l'enfance | Protection de l'enfance

**Sandrine MORCH**, Députée de Haute-Garonne, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation | Assemblée Nationale

**Virginie NOUAILLE**, Secrétaire générale adjointe par intérim | SG-CIPDR

**Jean-Pierre OBIN**, Ancien Inspecteur Général | Ministère de l'Education Nationale

**François PERRIN**, Chef du bureau du cabinet / Préfecture d'Eure et Loir | Ministère de l'Intérieur

**Françoise PETREAU**, Sous-directrice de l'action éducative | Ministère de l'Education Nationale

**Benoit PIERRE**, Conseiller Prévention des atteintes à la citoyenneté auprès de la Ministre déléguée, chargée de la citoyenneté | Ministère de l'Intérieur

## Task Force Radicalisation[s]

**LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES**

**Éric POULLIAT**, Député de la Gironde, membre de la commission des lois et co-rapporteur de la mission d'information sur les services publics face à la radicalisation. | Assemblée Nationale

**Emmanuel RAZOUS**, Conseiller pénale auprès du Ministre | Ministère de la Justice

**Clément REIX**, Manager des politiques publiques chez Dailymotion | Dailymotion

**Richard SENGHOR**, Conseiller spécial auprès du Ministre | Ministère de l'Education Nationale

**Elyamine SETTOUL**, Directeur du programme prévention de la radicalisation. Docteur en sciences politiques | CNAM

**Romain SEZE**, Chercheur, sociologue | INHESJ

**Nathalie SONNAC**, Membre du CSA et présidence du CSA Lab | CSA

**Guillaume SOTO-MAYOR**, Ingénieur de recherche, en charge des opérations du pôle Sécurité Défense | CNAM

**Patrick TEULADE**, Conseiller Technique pour les établissements et la vie scolaire | Académie Nancy-Metz

**Marc TREVIDIC**, Magistrat, anciennement spécialisé AT | Ministère de la Justice

**Anonyme** | UCLAT

**Anonyme**, Educateur | Ministère de la Justice

**Anonymes**, directeur et équipe pluridisciplinaire d'un Quartier de prise en charge de la Radicalisation | Ministère de la Justice

**Anonyme**, Direction | INSPE

**Anonymes** | Jeunes IHEDN



[tfradicalisations@jeunes-ihedn.org](mailto:tfradicalisations@jeunes-ihedn.org)

